



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(36^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 27 octobre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

1. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4869).

Tourisme

M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Jean Bégault,
Jean Beaufile,
Gérard Freulet,
Jean de Préaumont,
Vincent Porelli,
Philippe Vasseur,
Alain Chastagnol,
Aymeri de Montesquiou.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé du tourisme.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :
MM. Jacques Blanc, Henri Rouvet, Ladislas Poniatowski,
Jean-Marie Bockel, Jean-Pierre Destrade, Pierre Descaves,
Jean-Claude Lamant, Emmanuel Aubert,
Mme Odile Sicard, M. Jean-Paul Durieux.

INDUSTRIE ET TOURISME (suite)

ETAT B

Titre III (p. 4888)

Amendement n° 18 de M. Descaves : M. Pierre Descaves.

Amendements n°s 19, 20, 21 et 22 de M. Descaves :
MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, le ministre. - Rejet des amendements n°s 18 à 22.

Adoption du titre III.

Titre IV (p. 4888)

Amendement n° 23 de M. Descaves : M. Pierre Descaves. - Rejet.

Adoption du titre IV.

ETAT C

Titres V et VI. - Adoption (p. 4890)

Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4890).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (n^{os} 941, 960).

TOURISME

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme, chargé du tourisme.

La parole est à M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le tourisme.

M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, en me référant à mon rapport écrit et en le résumant, j'examinerai d'abord les moyens budgétaires consacrés au tourisme puis j'évoquerai les actions gouvernementales qui nous paraissent devoir accompagner une politique touristique, qu'il s'agisse de la fiscalité d'ensemble ou des actions de promotion. Je présenterai ensuite des observations sur les formes de tourisme spécialisées et, enfin j'évoquerai les suggestions présentées par des groupements ou des colloques récents en matière de tourisme.

D'abord, les moyens du budget du tourisme.

Les dépenses ordinaires se montent pour 1988 à 242,7 millions de francs, en augmentation de 4 millions par rapport au budget de 1986, soit une légère progression de 1,9 p. 100. Toutefois, cette progression est apparente, puisque, si l'on compare ces chiffres en francs constants, elle traduit en fait une légère diminution en raison de la dépréciation monétaire.

En ce qui concerne les dépenses en capital, les crédits de paiement destinés aux investissements directs, exécutés par l'Etat ou subventionnés par lui, passent pour 1988 de 56,7 millions de francs à 44,9 millions de francs, soit une diminution de 20,8 p. 100, qui s'explique par une baisse des crédits affectés au tourisme social. Quant aux autres investissements, une réflexion commune aux différentes catégories d'équipements ou d'aménagements peut-être faite : les crédits sont stationnaires.

J'en viens au deuxième point : les actions gouvernementales.

Une politique moderne du tourisme ne doit pas comporter seulement une diversification des actions touristiques, elle doit aussi mettre l'accent sur l'accueil. Si notre bilan touristique pour la saison 1987 est peu réconfortant, les raisons en sont multiples, mais elles tiennent sans doute au poids de la fiscalité qui a pesé sur certains établissements et à l'insuffisance des actions de promotion.

En ce qui concerne la fiscalité du tourisme, nous ne nous lassons pas de répéter que la modification du taux de la T.V.A. applicable aux hôtels quatre étoiles et quatre étoiles

luxé est impérative. La commission des finances s'est prononcée en acceptant un amendement déposé par son président d'Ornano. Mais l'Assemblée ne l'a malheureusement pas retenu et je le déplore vivement.

Constatons aussi les effets pervers de la taxe sur les frais généraux instituée par la loi de finances pour 1982 et enregistrons aussi avec satisfaction sa suppression dans la présente loi de finances.

Des actions de promotion paraissent indispensables et elles doivent s'inscrire dans le cadre général de la communication et du phénomène de la publicité sur les chaînes des télévisions françaises et étrangères. En effet, une promotion du tourisme par images télévisées sur des chaînes étrangères, dans des conditions qui seraient mieux définies, paraît indispensable pour le développement d'une politique touristique et des mouvements de tourisme en France.

Le troisième point de mes observations sera consacré aux formes de tourisme spécialisé.

Comme l'an dernier, je soulignerai l'importance du tourisme d'affaires et de congrès. A cet égard, dans la liste des villes qui organisent des congrès internationaux, Paris distance maintenant Londres et Bruxelles et se place bien avant Genève et New York. Il faut noter l'efficacité des actions menées par la municipalité de Paris en ce domaine. On peut dire à juste titre que le tourisme d'affaires est devenu la première industrie de Paris.

Le tourisme rural, quant à lui, a tendance à se développer. De 25 p. 100 du nombre des journées de vacances - pour les séjours de plus de quatre jours - en 1985, la campagne a porté ce pourcentage à 27,5 p. 100 en 1986.

Quant au tourisme en montagne, il a été marqué, dans les vingt dernières années, par le développement des sports d'hiver dont le parc d'hébergement a triplé. Toutefois, ce secteur connaît des difficultés économiques qui imposent une utilisation au mieux des installations existantes, une diversification des modes et peut-être une meilleure répartition entre les massifs.

Permettez-moi maintenant de présenter un résumé de la discussion de ce budget devant notre commission.

Notre collègue Alain Rodet a insisté sur les problèmes de sécurité des routes et il a rappelé les accidents dus à des installations défectueuses. La commission des finances a d'ailleurs été très sensible aux problèmes de sécurité.

M. Alain Bonnet a déploré la baisse des crédits du tourisme, notamment de ceux consacrés à la promotion et à l'hébergement associatif.

Notre collègue Pierre Descaves a souligné que la mauvaise santé du tourisme en France n'était pas seulement due aux variations du cours du dollar mais qu'elle était imputable à certaines erreurs, notamment à l'obligation pour les touristes américains et canadiens de se procurer un visa payant.

Ces problèmes relatifs à la sécurité et à l'obtention du visa français ont été évoqués également par M. Georges Tranchant.

La commission s'est accordée à reconnaître que l'obtention lente de visas a découragé les touristes américains et canadiens. Il faudrait rendre gratuits ces visas, car leur délivrance actuelle a des effets pervers sur la venue en France des touristes d'outre-Atlantique.

M. Jean Jarosz - et je note que ce matin les députés communistes brillent par leur absence - a proposé diverses mesures tendant à favoriser le tourisme social et populaire. Toutefois se posent des problèmes de financement.

Il s'est inquiété aussi des conditions dans lesquelles était opérée la répartition de la dotation spécifique aux communes touristiques. Peut-être pourriez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous rappeler les critères d'attribution de cette dotation et nous indiquer s'il y a lieu de les modifier.

Notre collègue Emile Zuccarelli a souligné que le problème du financement de l'hôtellerie n'était pas résolu et que cette industrie devrait bénéficier d'aides pour ces investissements lourds et à amortissement lent.

Avant de conclure, j'évoquerai les travaux de différents organismes qui ont voulu rechercher une meilleure définition d'une politique du tourisme.

Les recommandations faites à Nancy, les 12 et 13 juin derniers, par le congrès de l'union des conseillers généraux de France sont intéressantes. Le rapport présenté sur une politique de développement sportif à vocation touristique et de loisir mérite de retenir l'attention : il permet de souligner le rôle significatif du mouvement sportif et met en évidence le soutien qu'il faut lui apporter au titre des équipements et des aménagements.

Vous vous êtes engagé l'an dernier, monsieur le secrétaire d'Etat, à aider à la tenue des jeux Olympiques d'hiver, et vous l'avez fait justement en raison de leurs répercussions sur les mouvements touristiques.

J'évoquerai également la résolution prise par le conseil d'administration de la fédération nationale des comités départementaux du tourisme. Retenons une des conclusions de cette résolution qui n'a certainement pas manqué de vous frapper, monsieur le secrétaire d'Etat : la présentation au Parlement d'un projet de loi-cadre déterminant, d'une part, l'organisation générale du tourisme en France et fixant, d'autre part, le régime fiscal et social des professions concernées.

Enfin, sous l'égide de la commission de la production et des échanges, un colloque s'est tenu à l'Assemblée, le mois dernier. Les conclusions de ce colloque n'ont pas encore été mises en forme, mais un recueil des communications qui ont été développées oralement ou par écrit - et qui a été publié par les services de l'Assemblée sous le titre *L'enjeu touristique* - constitue un document intéressant et qui vient compléter heureusement les rapports de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges.

Il ne m'appartient pas d'établir un classement de ces différentes communications, mais cependant qu'il me soit permis d'isoler et de citer le « Bilan de santé du tourisme français », établi par notre collègue Léonce Deprez, ou de rappeler l'intérêt des contributions présentées au nom de certains groupes parlementaires, notamment par notre collègue Freulet, au titre du Front national, et par M. Hart, au titre du R.P.R. Je tiens également à mentionner la contribution de notre collègue, le docteur Lacarin, maire de Vichy, qui a fait un excellent compte rendu des actions développées dans sa ville et surtout de ce qui y est projeté.

Cela dit, le lecteur de *L'enjeu touristique* y trouvera des indications d'autant plus intéressantes qu'elles portent sur des domaines peu connus.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, le constat de l'année qui s'achève n'a pas été très favorable à la France. Vous avez vous-même présenté, le 3 septembre dernier, un premier bilan statistique faisant apparaître que, au-delà de « quelques nuages » indiqués par le ministre de l'industrie, la France, hélas, régressait à la quatrième place des pays touristiques derrière les Etats-Unis, l'Italie et l'Espagne.

Cette constatation désenchantée traduit une situation qu'avec beaucoup de lucidité, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez jugée vous-même préoccupante en indiquant que des pays voisins et concurrents, soumis aux mêmes aléas que nous, enregistraient cependant des résultats meilleurs que les nôtres.

Nous ne devons pas rester sur ce constat d'échec. Les professions touristiques ont suffisamment de dynamisme pour restituer à la France, avec une aide plus ample de la part des collectivités locales et de l'Etat, une meilleure place dans le classement des pays à vocation touristique.

Sous les réserves que je viens de présenter, la commission des finances a adopté à la majorité les crédits du secrétariat d'Etat au tourisme. En son nom, j'ai l'honneur, mes chers collègues, de vous demander de les voter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Front national [R.N.], du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le tourisme.

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon rapport de trente-huit pages évoque les grandes questions relatives au tourisme qui ont été examinées par la commission de la production et des échanges et expose les raisons de l'avis que je dois aujourd'hui donner, au nom de cette commission, sur le budget du tourisme.

Après notre collègue, M. Arrighi, je dirai l'essentiel de l'essentiel.

Tout en convenant que les crédits destinés au tourisme étaient manifestement insuffisants pour 1988, nous avons estimé qu'ils marquaient une étape sur la bonne voie. C'est pourquoi l'avis de la commission sur ce projet de budget a été favorable.

C'est une étape sur la bonne voie parce que nous avons obtenu les premières réponses aux questions que nous posions depuis plus d'un an, qu'il s'agisse de la taxe sur les frais généraux, de la libération des prix ou de la suppression du contrôle des changes. Toutefois, je déplore le fait que l'amendement de la commission des finances relatif à la diminution de la T.V.A. sur les hôtels quatre étoiles n'ait pas été retenu.

Ces mesures gouvernementales justifient donc notre avis favorable et démontrent qu'au-delà de ce budget une volonté s'amorce. Par ailleurs, en cette fin d'année 1987, harcelé par tous les professionnels, par les députés et, bien entendu, par votre rapporteur, vous avez obtenu, *in extremis*, monsieur le secrétaire d'Etat, un crédit de 20 millions de francs destiné à la promotion du tourisme, eu égard aux retards enregistrés en 1986 et 1987 vis-à-vis des clientèles allemande et américaine.

Toutefois, malgré cette évolution positive, la commission est quelque peu insatisfaite. En effet, elle considère qu'il faut voir plus loin que le budget et qu'il convient de définir une véritable politique nationale du tourisme pour la France. D'ailleurs, cette expression fait l'objet d'un consensus. Mais encore faut-il que cette politique soit vraiment voulue par le Gouvernement.

M. Jean Beaufile. Très bien !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. A cet égard, nous constatons la volonté du Gouvernement, même si nous ne touchons pas encore tout à fait au but.

Mme Moreau, M. Weisenhorn, M. Jean Beaufile, M. Jean-Pierre Destrade, M. Jean-Pierre Fourré, M. Gérard Freulet et M. Jacques Farran ont tous déclaré, avec des nuances qu'ils préciseront,...

M. Jean Beaufile. Certes !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. ... que le projet de budget pour 1988 ne suffit pas, qu'il faut une politique du tourisme pour la France.

Je voudrais simplement résumer, en quelques minutes, ce que j'ai voulu dire, l'autre jour, en cinquante-cinq minutes, devant la commission de la production et des échanges, afin de faire ressortir quelques points forts du travail en commission.

Premièrement, la politique du tourisme que nous voulons, que nous estimons nécessaire pour la France, n'est plus une politique axée sur une seule saison. Toute politique de ce type est vouée à l'échec, c'est une politique passiste. Si l'on veut une politique d'avenir, il faut comprendre que l'évolution vers le « tourisme des quatre saisons » est irréversible, fort heureusement d'ailleurs pour tous les professionnels du tourisme.

Je sais que cette expression suscite quelquefois un peu de scepticisme, y compris chez vous, monsieur le secrétaire d'Etat, et chez vos collaborateurs. Mais ce type de tourisme n'est pas qu'un vœu : c'est déjà une réalité qui répond aux besoins de la clientèle. Or les clients de cette branche économique ne sont plus seulement demandeurs de grandes vacances, mais aussi de temps de liberté et de détente. Il convient donc de proposer des produits diversifiés si nous voulons répondre aux besoins de la clientèle.

Nous constatons que les séjours de détente sont de plus en plus des séjours étalés sur les douze mois de l'année, des séjours de fin de semaine ou des séjours inspirés par le besoin de nature, ce qui montre bien que l'aménagement rural doit tenir une grande place dans la politique touristique.

Ce sont aussi des séjours provoqués par le besoin de détente sportive : c'est pourquoi le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports doit également être concerné.

Ce sont des séjours provoqués par le besoin de culture : c'est pourquoi le ministère de la culture a aussi une part à prendre dans la politique du tourisme.

Ce sont des séjours provoqués par le besoin de connaissances sans cesse renouvelées : d'où l'essor du tourisme de stages, de séminaires, de congrès et des séjours de perfectionnement.

Mais il y a aussi les besoins, fondamentaux à notre époque, de santé et de beauté. Monsieur le secrétaire d'Etat, ce sont des motivations bien plus importantes que le soleil et le bronzage ! La santé et la beauté, on les recherche toute l'année ; il faut donc offrir des produits présentables toute l'année et, pour cela, il faut des producteurs, car il n'y a pas de produit sans producteur.

La politique nationale du tourisme, doit tenir compte de tous ces besoins et encourager les producteurs à fournir des produits diversifiés.

Mais il doit s'agir d'une politique du tourisme pour tous, et cette nouvelle expression vise dans mon esprit à dépasser la notion de tourisme social. Toute forme de tourisme doit avoir une dimension sociale. Le tourisme pour tous, c'est le tourisme basé sur l'idée qu'un citoyen doit devenir un client et que tout citoyen a droit à des temps libres, des temps de repos, des temps de détente ; et c'est en fonction de son niveau de vie qu'il peut et doit devenir un client. Dans un pays démocratique de progrès comme la France, l'objectif du secrétaire d'Etat au tourisme, du Gouvernement et de tous les ministres, c'est donc de faire en sorte que tous les citoyens français deviennent des clients de la vie touristique.

La clientèle a une dimension régionale, nationale et internationale : en fin de semaine, la clientèle est essentiellement régionale, en fin de trimestre, elle s'élargit au-delà des frontières des régions et prend une dimension nationale, enfin, lors des vacances annuelles, ou en fonction des besoins des affaires, des besoins de congrès, la clientèle peut devenir internationale. Il ne faut pas oublier cette triple dimension du tourisme de demain, que nous devons construire dès aujourd'hui.

Il est également essentiel que cette politique du tourisme soit une politique de partenariat car on ne peut rien faire en ce domaine sans esprit de partenariat.

Vous avez pris conscience de la nécessité de développer le partenariat Etat-communes : d'où votre politique à l'égard des communes touristiques et des stations classées - vous avez pris conscience de la nécessité de les développer - et votre politique à l'égard des villes de congrès. Les communes sont des producteurs, l'Etat leur apporte son soutien, il accompagne leur effort et leur octroie une part des ressources nationales afin qu'elles puissent développer leurs produits touristiques.

La dotation spéciale touristique attribué dans le cadre de la D.G.F. est une expression de cette politique. La taxe de séjour en est une autre. Sans ce partenariat fondamental, aucun développement de la vie touristique n'est possible.

Mais il convient aussi que s'exprime un partenariat entre la puissance publique et les forces privées. Les communes touristiques et les stations classées doivent combiner leurs efforts avec ceux des entreprises privées : la vie touristiques résulte de l'association de ces efforts.

Il ne faut pas oublier le partenariat communes touristiques-communes rurales, qui ouvre des perspectives d'avenir. Cette solidarité sera de plus en plus évidente et nous devons réfléchir à la nécessité d'un plan d'aménagement rural prenant en considération les possibilités de jumelage entre les communes touristiques et les communes rurales, ces dernières pouvant offrir un prolongement des capacités d'accueil et d'animation des communes touristiques.

Quant au partenariat agriculture-tourisme, il peut permettre d'assurer l'avenir des petites et moyennes exploitations agricoles. Les élus locaux tentent de faire en sorte que les recettes agricoles, devenues insuffisantes, des exploitants, soient complétées par des recettes touristiques. Jacques Blanc est particulièrement sensible à ce problème qu'il avait déjà évoqué il y a un certain nombre d'années.

M. Jacques Blanc. Je vous remercie de le rappeler !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. Mais il s'agit aujourd'hui de passer à l'action et de traduire dans la réalité ce partenariat agriculture-tourisme.

Le partenariat Etat-régions est fondamental et les contrats Etats-régions sont ceux qui ont manifesté la plus grande efficacité possible du Plan. A ce titre, 144 millions de francs ont été répartis en 1987 ; il faudra poursuivre dans cette voie.

Enfin, mentionnons le partenariat enseignement-entreprises. Il faut former des managers, des techniciens ; professions et éducation devront s'interpénétrer de plus en plus pour former les cadres dont nous aurons besoin.

Si je parle de partenariat, c'est parce que le produit touristique est dépendant de quatre éléments qui imposent une coopération : l'environnement, assuré par les communes touristiques et les communes rurales ; les équipements, assurés par la puissance publique ; les événements, créés par les stations et les communes touristiques ; enfin, l'encadrement. Si l'on veut que l'hôtellerie, la restauration et les professionnels du tourisme puissent développer leur chiffre d'affaires, il faut une action volontariste des communes, des régions et de l'Etat, pour permettre d'assurer la qualité de ces produits.

Mais il faut, de toute évidence, que cette politique nationale du tourisme soit une politique interministérielle. Sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, nous répondrez-vous que vous êtes déjà un commis voyageur de notre politique du tourisme d'un ministère à l'autre et que vous frappez à chaque porte pour vous faire entendre. Ce que nous voudrions, c'est que le responsable du tourisme français agisse sous l'autorité du Premier ministre. Je ne vois pas pourquoi le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports agit au nom du Premier ministre, sous son autorité directe, et pas le responsable du tourisme alors que, je viens de le démontrer, la politique nationale que nous voulons doit manifestement revêtir un caractère interministériel : tous les ministères essentiels sont concernés.

Cette politique du tourisme que nous voulons plus volontariste, plus vigoureuse, plus interministérielle, doit avoir une ambition internationale. On a déjà souligné que nous avons perdu des points en 1986 et en 1987. Ainsi, même M. Pasqua, ministre de l'intérieur, est concerné, non seulement par le biais de la dotation touristique, mais aussi parce que c'est son département ministériel qui octroie les visas ; le ministère des affaires étrangères est également concerné. Nous avons perdu des points à l'égard de la clientèle américaine - moins 30 p. 100 - et de la clientèle allemande, puisque nous ne sommes plus qu'au cinquième rang, alors que l'Espagne, la Grèce et l'Italie ont gagné 5 p. 100 des parts de marché.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il appartient au Gouvernement de la France et à tous les députés de faire en sorte que le mouvement s'inverse.

Nous avons, avec nos différentes régions, les départements et territoires d'outre-mer, nos 1 240 communes touristiques et nos 450 stations classées, plus d'atouts que d'autres pays. Seulement, il faut les jouer dans le cadre d'une politique ambitieuse. J'espère que vous retiendrez le message de la commission de la production. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Jean-Pierre Destrads. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean Bégault.

M. Jean Bégault. Je regrette tout d'abord, monsieur le secrétaire d'Etat, comme nombre de responsables du tourisme français, que ce secteur primordial de notre économie n'ait pas la place qui lui revient au sein du Gouvernement. En effet, je le répète à cette tribune depuis quinze ans, cette industrie importante pour notre pays et pour les rentrées de devises devrait disposer d'un grand ministère du tourisme et des loisirs autour de vous, monsieur le secrétaire d'Etat.

Défenseur depuis toujours du tourisme vert et rural, je dois constater qu'un effort notable a été fait, tant dans l'accueil que dans la promotion de ce secteur. Vous en êtes convaincu également et vous vous dépensez sans compter pour cela.

Des efforts considérables ont été consentis pour favoriser le tourisme maritime et alpin - c'était nécessaire -, mais le tourisme rural est un « plus » qui commence à être recherché et qui ouvre des horizons nouveaux, offre un charme tranquille indiscutable et la découverte de régions souvent ignorées, d'un patrimoine inconnu, de productions spécifiques. Découverte aussi d'un système de vie simple avec un accueil cordial très souvent chaleureux.

Des investissements substantiels ont été réalisés par les communes rurales, aidées par les départements, les régions, et quelquefois l'Etat, pour améliorer les terrains de camping, les gîtes ruraux ou troglodytes, les foyers d'accueil. L'hôtellerie et la restauration ont participé à cet effort, permettant la découverte d'une gastronomie exceptionnelle et différente à travers les régions.

Il faut pourtant, monsieur le secrétaire d'Etat, intensifier vos efforts car il y va de la survie de nos campagnes. C'est une chance nouvelle, pour nos petites communes, de valoriser à travers le tourisme toute l'économie agricole, artisanale et commerciale. Nous avons fait en Anjou, et particulièrement en Saumurois - vous vous en êtes rendu compte sur place - un travail considérable qui commence à porter ses fruits, mais quel chemin reste à parcourir !

Très attaché au fleurissement de la France, je me réjouis de voir son développement, mais l'action n'est encore qu'à son début. Notre pays est le véritable jardin de l'Europe mais il faut amplifier nos moyens et le faire connaître. Quel changement pour nos habitants s'ils pouvaient vivre dans un environnement agréable et fleuri ! Leur vie en serait transformée, et quel argument supplémentaire pour l'accueil du touriste étranger !

Vous le savez, il est nécessaire de mettre en place une véritable politique à ce sujet. L'association des maires de France, la fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépiniéristes sont parties prenantes dans cette opération.

Il faut, région par région, département par département, faire du porte-à-porte pour les aider à réaliser ce programme. L'association nationale pour le fleurissement de la France effectue un énorme travail. Il faut que vous désigniez maintenant un « M. Fleurissement de la France » qui prendrait son bâton de pèlerin et visiterait notre pays, afin d'aider et de conseiller les responsables locaux. Il faut aussi, et cela créera des emplois, apporter un appui financier aux communes pour ces réalisations.

Je souhaite que le Gouvernement intervienne afin que des prêts à taux privilégié puissent être consentis aux collectivités locales qui s'orienteraient dans cette voie. Quelle amélioration pour la vie de nos habitants et, par là même, dans leur comportement !

Les efforts d'investissement qui ont été faits ne sont pas assez rentabilisés. Aussi conviendrait-il de favoriser le tourisme de week-end autour de toutes nos grandes villes. Les moyens de transport s'améliorent dans nombre de régions. Il faut en profiter et aider les collectivités ou les associations dans leur action pour l'animation et l'accueil. Cela devrait favoriser le développement économique et permettre aux touristes français ou étrangers de venir découvrir nos productions agricoles, artisanales ou industrielles.

Il est nécessaire aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement assouplisse les démarches pour l'obtention des visas des touristes étrangers et accepte de soulager les charges de l'hôtellerie. Un effort a été effectué en ce sens. Mais il faut continuer en diminuant la T.V.A., en particulier, comme cela a été souligné tout à l'heure, pour les hôtels quatre étoiles luxe. Parallèlement, les professionnels doivent faire un effort supplémentaire pour que les clients étrangers soient mieux entourés, informés et conseillés lors des visites qui les intéressent.

Je sais combien vous vous êtes battu pour amplifier votre budget. Je le voterai donc, en souhaitant que mon intervention vous aide à obtenir des crédits complémentaires de M. le Premier ministre et de M. le ministre d'Etat.

Le tourisme n'est pas la panacée, mais il est l'un des moteurs du développement et de l'amélioration de la vie journalière de nos habitants.

Je voudrais que le Gouvernement en prenne vraiment conscience et vous donne les moyens d'appliquer cette politique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Beauflis.

M. Jean Beauflis. La France était le deuxième pays touristique ; nous sommes aujourd'hui passés au quatrième rang, derrière l'Espagne et l'Italie. Alors que notre balance commerciale était excédentaire de plus de 31 milliards de francs en 1985, cet excédent sera, cette année, inférieur à 20 milliards de francs, soit une chute de plus de 25 p. 100.

Ces deux constatations ne réjouissent personne. Elles sont inquiétantes et appellent de la part du Gouvernement une réaction.

Des explications ont été données. Certes, il y a eu la chute du dollar et la vague d'attentats, personne ne le nie, mais l'Espagne et l'Italie ont elles aussi été exposées aux attentats et ont subi elles aussi la baisse du dollar, ce qui ne les a pourtant pas empêchées de nous dépasser. Mais nous constatons que l'Espagne consacre 150 millions de francs à sa promotion touristique et l'Italie, 55 millions de francs - vous avez vous-même cité ces chiffres lors du colloque tenu sous l'égide de la commission et des échanges -, alors que la France y consacre des sommes très inférieures. Même la Grande-Bretagne fait nettement mieux que nous dans le domaine de la promotion.

Bien sûr, vous me répondez que, si l'on tient compte de l'effort de l'Etat et des collectivités locales, notamment des régions, nous arrivons à des chiffres semblables à ceux de nos voisins concurrents. Mais croyez-vous que, chez ceux-ci, il n'y ait pas aussi effort des régions, des provinces et des villes ?

Nous parts de marché diminuent, vous le reconnaissez d'ailleurs lors du colloque. En effet, n'avez-vous pas déclaré : « Les difficultés que nous éprouvons à maintenir notre part de marché mondial en rapide expansion sont en grande partie dues à la faiblesse des moyens de l'Etat en matière de promotion » ?

On pourrait dès lors s'attendre à un effort significatif dans ce budget. Or l'ensemble de vos crédits régressent de 2,5 p. 100 et ceux qui sont réservés à la promotion sont très insuffisants, ainsi que tous les intervenants l'ont rappelé. Comment donc, monsieur le secrétaire d'Etat, comptez-vous reprendre les parts de marché perdues ? Comment comptez-vous retrouver une balance commerciale dépassant les 30 milliards de francs ?

Rien, dans le budget, ne vise au maintien des Français sur le territoire ! Rien, ou si peu, n'est prévu pour mener de véritables grandes campagnes de promotion à l'étranger ! Vous n'en avez pas les moyens financiers et vous n'avez pas non plus l'outil nécessaire. La Maison de la France, bonne chose sur le principe, a eu beaucoup de mal à démarrer, c'est le moins que l'on puisse dire. Vous nous avez annoncé qu'elle était désormais « en ordre de marche ». Je souhaite que vous soyez entendu et qu'elle puisse faire véritablement les efforts dont nous avons besoin.

Si la promotion est mal traitée dans ce budget, il y a d'autres secteurs pour lesquels la situation est inquiétante, notamment ceux du tourisme associatif et familial. Comme vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous pensons que, dans ce secteur, il s'agit aujourd'hui non pas de multiplier les hébergements, mais plutôt de consolider l'existant et de substituer au quantitatif le qualitatif. Mais comment une amélioration sera-t-elle possible alors que les crédits consacrés à l'hébergement associatif ou familial baissent de plus de 35 p. 100 ? Des collègues de mon groupe reviendront d'ailleurs sur ce sujet.

Autre absence de votre budget : l'échéance de 1992. Il est vrai que la politique libérale se traduit par un désengagement généralisé de l'Etat. Pourtant, dans la perspective de 1992, il est indispensable que l'Etat s'engage auprès des entreprises car, s'il ne le fait pas, cette échéance sera terrible, en particulier pour les petites et les moyennes entreprises, lesquelles connaîtront de grosses difficultés face à la concurrence. L'Etat a, en ce domaine, un rôle de conseil et de soutien à jouer pour les P.M.E. et je serais heureux que vous puissiez tout à l'heure nous dire ce que nous envisagez pour leur venir en aide.

Quelques mots sur le rôle de l'Etat.

Le tourisme n'a jamais tout demandé à l'Etat. Il n'a jamais demandé à être assisté.

Le tourisme, vous l'avez rappelé à plusieurs reprises, se fait à la base, dans les collectivités locales, sur le terrain. Mais l'Etat ne peut se désintéresser de ce secteur qui est créateur de richesses et qui est soutenu fortement dans les pays concurrents.

M. le président. Monsieur Beauflis, je vous prie de conclure.

M. Jean Beuflis. Outre sa mission d'aménagement du territoire, l'Etat doit jouer un rôle de promotion, d'impulsion et de dynamisation.

Nous souhaitons que vous poursuiviez et que vous développiez même la politique contractuelle qui a été lancée en 1984, et qui a donné d'excellents résultats - je citerai en particulier les fameux contrats de station.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déjà entendu les rapporteurs et quelques-uns des orateurs inscrits. D'autres se succéderont à cette tribune et, sans préjuger ce qu'ils diront, je suis certain qu'ils rappelleront l'importance du tourisme, secteur clef de notre économie. Certains vous suggèrent même une autre politique touristique, plus dynamique, comme M. Deprez. Nous serions prêts à soutenir leur proposition, mais nous sommes loin, compte tenu des moyens prévus dans votre budget, de la politique définie tout à l'heure par notre collègue rapporteur pour avis.

Votre budget, comme la politique qu'il génère, ne s'attaque pas aux causes des mauvais résultats des deux dernières années.

Les crédits de promotion sont insuffisants. Nous constatons un mauvais fonctionnement de notre outil de promotion, on a sacrifié dans ce budget le tourisme social, en particulier en ce qui concerne l'hébergement, et l'échéance de 1992 n'est pas bien préparée.

Pour toutes ces raisons, monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe socialiste ne votera pas votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Freulet.

M. Gérard Freulet. Monsieur le secrétaire d'Etat, décidément, les faits sont têtus ! Décidément, votre gouvernement n'a toujours pas compris que le tourisme est devenu une véritable et réelle industrie de premier plan ! Décidément, cette attitude, ajoutée à bon nombre de reculades, atteste de l'incapacité de ce gouvernement à appréhender à sa juste valeur cette industrie ! L'intimité de cette séance y contribue et le parti communiste, absent, pense certainement au tourisme sur les bords de la mer Noire...

M. Vincent Porelli. Le groupe communiste est représenté !

M. Gérard Freulet. Il ne l'était pas jusqu'à présent !

M. Vincent Porelli. Merci pour la précision !

M. Pascal Arrighi, *rapporteur spécial.* Proportionnellement, le Front national est le groupe le plus nombreux !

M. Gérard Freulet. Témoin de cette incompréhension : la réduction du budget du tourisme de 2,6 p. 100, lequel atteint 287,6 millions de francs pour 1988, alors que nous venons de passer du deuxième au quatrième rang, nous rapprochant ainsi de l'Espagne et de l'Italie, pour le nombre de touristes étrangers accueillis, et que nous sommes talonnés par la Grèce, alors que la balance touristique des paiements s'est effondrée de 31 milliards d'excédents en 1985 à 22 milliards en 1986, alors que le nombre de touristes clandestins augmente !

Il aurait fallu oser et disposer de la vertu des temps modernes qui manque au gouvernement actuel : le courage, le courage d'oser pour promouvoir ce secteur d'activité, riche d'emplois et d'investissements. Nous déplorons que ce n'ait pas été le cas.

Le tourisme français est devenu une véritable industrie si l'on en croit les chiffres : 9 à 10 p. 100 du P.I.B., 22 milliards d'excédents pour 1986, 1,6 million d'emplois directs et induits et, depuis 1981, création de 27 p. 100 des emplois. C'est le premier employeur du secteur tertiaire en France mais, dans les esprits, il ne représente encore qu'une notion floue, diffuse, sympathique voire folklorique, sans rapport avec son importance économique. Cette impression est confortée par la modicité de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, et notamment celui de Maison de la France, organisme chargé justement de la promotion de notre pays à l'étranger. Il aurait pu être utile de réduire, par exemple, les 4,732 millions de francs alloués à l'Office culturel scientifique et technique canaque en Nouvelle-Calédonie, diminution objet d'un amendement proposé par le Front national en son temps, mais rejeté par tous les autres groupes.

Certes, la France dispose d'avantages non négligeables : 5 500 kilomètres de côtes, 687 000 lits dans soixante-douze stations de sports d'hiver, 4 millions d'œuvres d'art, et j'en passe. Devant les nouvelles perspectives de 1992, un nouvel état d'esprit doit être insufflé dans le pays car le tourisme, c'est l'affaire de tous les Français.

Reconnaitre le monde du tourisme comme une véritable industrie implique un développement en trois points - je ne fais pas là référence à M. Rossinot (*Sourires.*) : la création d'un ministère du tourisme, une réelle politique fiscale du tourisme et une promotion efficace de la France.

L'actuelle direction du tourisme français n'est, je le déplore, qu'un appendice rattaché au ministère de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme sans rapport avec son importance économique : son budget miséreux ne représente que 0,025 p. 100 du budget national alors qu'il pèse, si je puis dire, de 9 à 10 p. 100 du P.I.B.

L'enjeu touristique de 1992 doit se marquer par la création d'un véritable ministère du tourisme en liaison étroite avec les professionnels et les différentes collectivités, qui aurait pour tâche de définir une politique dynamique afin de contribuer à l'effort et au développement des infrastructures touristiques, afin d'inciter et de stimuler les politiques locales, départementales et régionales, afin de développer la promotion du produit touristique national à l'étranger, afin de favoriser et de promouvoir les actions nouvelles en matière de création de produits touristiques nouveaux et, surtout - ce que recommande la profession -, afin d'installer un observatoire statistique pouvant mesurer et analyser rapidement les évolutions du monde du tourisme en termes de comptabilité nationale. Il s'agirait d'un ministère qui déterminerait avec le ministère de l'éducation nationale la formation professionnelle des jeunes et la modernisation du calendrier scolaire, laquelle est, c'est vrai, déjà entreprise, en évitant le chevauchement des départs et des retours des congés.

Ce ministère aurait également pour tâche de créer une grande école du tourisme comme il en existe en Suisse, à Lausanne, mais gérée et dirigée par des professionnels du tourisme. Il aurait aussi la charge de revoir la fiscalité des entreprises du tourisme et de refondre la législation sociale en l'adaptant aux besoins de ce secteur.

Cette action, je le répète, devrait se réaliser en accord avec les professionnels du tourisme et avec leur participation pour éviter les trop nombreux errements d'une trop grande technocratie.

L'adaptation de la fiscalité aux spécificités de l'industrie du tourisme est indispensable pour la promotion de celui-ci.

L'harmonisation des taux de T.V.A. pour les hôtels doit absolument être réalisée, vous le savez très bien, pour mettre fin à l'anachronisme actuel, les hôtels quatre étoiles supportant un taux de 18,60 p. 100 contre 7 p. 100 pour les autres catégories.

De même, la restauration est lourdement pénalisée puisqu'elle relève du taux de 18,60 p. 100 alors qu'elle achète le plus grand nombre de ses produits à 5,5 p. 100, en violation d'ailleurs des directives européennes. Un taux réduit de 7 p. 100, conforme à ces directives, aurait pour effet de retenir davantage une clientèle étrangère.

Reconnaitre également au tourisme le statut d'exportateur, dans un but concurrentiel avec nos partenaires, permettrait d'obtenir des tarifs exonérés de T.V.A., donc plus compétitifs, et les tours opérateurs du monde entier, pour ne citer qu'eux, seraient très intéressés. Les ventes réalisées à la clientèle étrangère seraient ainsi exonérées.

La récupération de la T.V.A. sur le fioul - récupération qui est possible sur le gaz et l'électricité - et la remise en cause de la T.V.A. de 33 1/3 p. 100 sur les locations de voitures ajouteraient encore à la compétitivité du monde du tourisme.

Certes, la taxe sur les frais généraux a été supprimée. C'est une bonne chose compte tenu de son caractère anti-économique, mais subsistent encore bon nombre de taxes imbéciles...

M. Vincent Porelli. Pour les croisières de ces messieurs !

M. Gérard Freulet. ... comme celle sur les abonnements pour les combinés de téléphone dans les grandes installations téléphoniques ou celle sur les télévisions. A l'heure où l'on parle de la qualité de l'accueil, il est tout de même paradoxal

qu'une personne privée disposant de différents postes de télévision ne paie qu'une fois la redevance alors qu'une entreprise de tourisme paie entièrement la taxe pour les dix premiers postes et n'obtient un dégrèvement de 25 p. 100 qu'à partir du onzième poste et de 50 p. 100 qu'à partir du vingt et unième.

M. Pierre Weisenhorn. C'est vrai !

M. Gérard Fraulet. Il y a des conditions fiscales vieilles de plus de vingt ans à améliorer.

Quant aux amortissements, il y a beaucoup à faire pour les favoriser. Ils devraient être accélérés et pourquoi ne pas prévoir, pour les investissements lourds, un amortissement de 100 p. 100 dès la première année, bien entendu dans la limite des bénéfices annuels ?

La taxe professionnelle, cet impôt qualifié par M. Chirac, son promoteur, d'« imbécile », pénalise toujours lourdement l'industrie du tourisme sur les plans de l'embauche, de l'investissement et de l'exportation. Si elle n'est pas supprimée, elle devrait être modifiée, dans un premier temps, par un relèvement du plafond du chiffre d'affaires au-delà duquel la valeur locative des biens non passibles d'une taxe foncière est retenue dans l'assiette de ladite taxe. Le plafonnement devrait passer de 2 à 3 p. 100 en fonction de la valeur ajoutée.

La lutte contre le paracommercialisme doit être une priorité car celui-ci constitue un véritable fléau pour les entreprises du monde du tourisme. Le paracommercialisme tend d'ailleurs à se structurer avec des pertes d'emplois au profit du travail au noir et des pertes de recettes au niveau de la T.V.A., des B.I.C. (bénéfices industriels et commerciaux) et des charges sociales comme conséquences.

Je parlerai rapidement des taux d'intérêt des banques.

En France, nous payons entre 11 et 12 p. 100. En Allemagne, s'agissant du financement des immobilisations, les taux vont de 5 à 7 p. 100 et, en Suisse, pour les crédits de modernisation, le taux n'est que de 2 p. 100.

Les prélèvements obligatoires aussi posent un problème au monde du tourisme comme au monde de l'industrie.

Actuellement supérieur à 44 p. 100, le taux de ces prélèvements nous engage dans une économie socialisante, bureaucratique et étatique, en dépit des apaisements donnés par votre gouvernement. Il constitue malheureusement - il faut le reconnaître - un frein phénoménal à toute activité économique, en matière tant d'emplois, d'investissements que d'exportation.

J'en viens au troisième point de mon intervention : la promotion efficace de la France et la promotion du tourisme français doivent être développés tous azimuts.

Le budget de l'organisme Maison de la France, chargé de la promotion de notre pays, doit être singulièrement revu à la hausse, même s'il est déjà actuellement en légère augmentation. Rappelons que le programme espagnol lui est cinq fois supérieur, et je ne parlerai pas des Etats-Unis, hors course.

Les retombées de ces opérations de promotion sont sans commune mesure avec les sommes engagées. J'espère que la réorganisation, bien que tardive, je l'ai déjà regretté lors du colloque, de la Maison de la France permettra de mieux assoir notre image de marque à l'étranger.

Vous avez mené aux Etats-Unis l'opération « *Welcome in France* », afin d'atténuer certaines réticences de l'opinion publique américaine, notamment après la vague de terrorisme, le rétablissement des visas payants et le différend né de l'opération américaine sur la Libye, qu'on oublie de citer. C'est ce genre de démarche qui est à renouveler, tout comme celle qui consiste à inviter des étudiants étrangers de grandes universités pour leurs vacances d'été.

Le tourisme d'affaires ou professionnel, en tant que support de la politique de marketing d'une entreprise, doit être développé, tout comme la politique des séminaires en France, en grande vogue aux Etats-Unis. A nous d'être une véritable force de proposition !

En France, la campagne « *Bienvenue en France* », bien que modeste, aura eu le mérite de sensibiliser les Français à l'accueil des touristes. En Alsace, ma région, je regrette que cette campagne n'ait été lancée que fin juillet. Cette opération, monsieur le secrétaire d'Etat, devrait à mon sens être étendue dans les écoles, tant il est vrai que les visiteurs ont tendance à se souvenir davantage des désagréments de leurs vacances que des bons moments passés dans notre pays.

M. le président. Il conviendrait de conclure, mon cher collègue.

M. Gérard Fraulet. Ou pourrait parler du tourisme social, du tourisme fluvial, cher à mon collègue du Gard, Charles de Chambrun, car on doit prendre en considération cette nouvelle formule de tourisme quand on sait que 80 p. 100 des péniches sur nos voies navigables appartiennent à des sociétés anglaises, la principale compagnie étant Blue line, filiale de Rank Xerox.

En conclusion, je dirai qu'il est un argument concernant notre « pétrole bleu » qu'il ne faut pas oublier : la sécurité, qui devient actuellement l'argument de vente numéro un. En plus d'une lutte accrue contre la dégradation des sites - incendies de forêt, pollution de nos plages - et la défense de notre environnement, des actions spécifiques contre la délinquance, notamment contre le vol à la tire et à la roulotte, seront à développer pour éviter les campagnes de presse sur l'insécurité sévissant dans l'hexagone, comme il y en a eu récemment une en Allemagne de l'Ouest.

La sécurité, monsieur le secrétaire d'Etat, est en passe de devenir l'argument de vente numéro un pour les stations de vacances et les villes de congrès : on ira en priorité dans les endroits où l'on sera sûr de ne pas se faire détrousser et de retrouver sa voiture intacte.

Véritable mamelle de la France, le monde du tourisme a rapporté davantage de devises que l'automobile ou l'agro-alimentaire.

Le tourisme, c'est l'affaire de tous les Français, disons-nous. Pussions-nous être entendus ! Malheureusement, l'état d'esprit de certains membres de votre gouvernement et la modicité de votre budget sont loin d'être à la hauteur de ces espérances...

M. le président. Merci de conclure, mon cher collègue !

M. Gérard Fraulet. ...d'où l'abstention du groupe Front national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Jean de Préaumont.

M. Jean de Préaumont. Monsieur le secrétaire d'Etat, d'entrée de jeu et au risque de provoquer une intense stupefaction, je vous l'annonce : le groupe R.P.R. votera les crédits que vous lui présentez. (*Sourires*)

M. Jean Beaufila. Ouf !

M. Jean de Préaumont. Après ce « ouf » de soulagement, je voudrais, au-delà de ce projet de loi de finances, faire trois observations puis poser deux questions plus précises. Les observations porteront sur la place du tourisme à l'intérieur des structures gouvernementales, ses moyens et ses modes d'action.

Les structures : depuis le commissariat général au tourisme de la Libération, qui avait été rattaché au ministère des travaux publics, après une période purement administrative, comme chacun s'en souvient ici (*sourires*), le secrétariat d'Etat ou le ministère chargé de ce département a été successivement dépendant du Premier ministre ; de l'équipement et du logement ; de l'aménagement, de l'équipement et du logement ; de la qualité de la vie ; de la jeunesse, des sports et des loisirs ; du commerce extérieur, de l'artisanat et du commerce ; de l'industrie et des P. et T. Bref, de mon point de vue, ce n'est pas le ministère du tourisme, c'est le tourisme du ministère (*sourires*), et nous sommes nombreux à espérer que cet errement, au double sens du mot, ne se poursuivra pas.

Il va de soi, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous n'êtes pas responsable de cet état de chose. C'est pour venir à l'appui de vos réflexions que je me permets de le souligner encore une fois.

Les moyens : ils sont insuffisants, comme chacun l'a répété, tournant depuis quelques années autour de 0,026 p. 100 de l'ensemble du budget. C'est notoirement insuffisant, compte tenu de l'importance que chacun s'accorde à donner aujourd'hui au tourisme en raison de divers facteurs présents à l'esprit et que je ne rappellerai donc pas. Insuffisants, ces crédits sont aussi dispersés, à tel point qu'on pourrait se demander si la conduite de la politique nationale

du tourisme ne serait pas chose trop importante pour être confiée au ministre du tourisme ! Nombre de crédits ne dépendent pas de lui.

Rapporteur spécial de ce budget, j'avais observé une fois que la dotation globale d'équipement au titre du ministère de l'intérieur était trois fois supérieure au montant du budget que le ministre du tourisme avait été conduit à proposer au Parlement !

Alors, je pense que, pour éviter cette dispersion, cet éclatement préjudiciable, il importerait qu'au minimum le secrétaire d'Etat ou le ministre chargé du tourisme se voie confier, notamment, parmi d'autres, l'aménagement du temps de la formation professionnelle et les aides diverses à l'investissement.

M. Henri Bouvat. Très bien !

M. Jean de Préaumont. ... et, mieux encore, se voie confier explicitement les compétences qui lui reviennent, notamment, parmi d'autres, l'aménagement du temps de la formation professionnelle et les aides diverses à l'investissement.

M. Henri Bouvat. Bref, un vrai ministère !

M. Jean de Préaumont. Ma troisième observation portera sur les modes d'action.

Nous sommes à la recherche d'un équilibre à trouver entre un Etat qui ferait ce que des professionnels avisés font mieux que lui et un désengagement total qui ne serait pas convenable. Je me félicite que M. le rapporteur Deprez ait trouvé le bon terme en parlant de partenariat. Je n'en suis, d'ailleurs, pas surpris de la part du quasi-professionnel qu'il est, tellement il connaît bien le sujet.

L'Etat doit, en effet, jouer un rôle d'impulsion, d'incitation, de coordination et éventuellement de soutien. D'abord par la création d'un environnement économique et fiscal convenable. On a rappelé les décisions qui ont été prises à propos de la liberté des prix, des changes, du crédit et de la suppression de cette taxe stupide sur les frais généraux. En tout cas, quelle qu'ait été l'attitude des différents groupes, je me tourne vers mon groupe pour affirmer que ne pas voter la diminution de la T.V.A. pour les hôtels quatre étoiles est une erreur à tous points de vue et qu'elle procède d'une analyse politique simpliste et sommaire.

M. Pierre Weisenhorn. Très bien !

M. Jean de Préaumont. C'est précisément au moment où la situation est difficile dans les domaines monétaire et financier et que, par conséquent, un certain nombre de freins économiques et monétaires sont mis à la fréquentation de la France qu'il faut rendre particulièrement compétitifs un certain nombre de sites et que, tant du point de vue de la compétitivité que de celui de la création d'emplois ou même, éventuellement, de la lutte contre leur suppression ou le déclassement de postes de travail, il y a une fausse idée, dans une période de pénurie d'emplois, à privilégier une approche des demandeurs de services et de produits par rapport à celle des prestataires de ces mêmes services. C'est bien ces derniers qu'il faut privilégier.

C'est pourquoi je suis tout à fait partisan de cette diminution sur ces produits « haut de gamme », si on le veut, car l'approche du point de vue du client est, actuellement, économiquement absurde.

M. Vincent Porelli. Diminuez plutôt la T.V.A. sur les produits de première nécessité !

M. Jean de Préaumont. Cette interruption ne me surprend pas. Je n'ai pas du tout l'intention, cher collègue, de faire comme vous une approche dogmatique. C'est un des points qui nous séparent. Mais jamais nous ne nous convainçons l'un l'autre, et, par égard pour M. le secrétaire d'Etat et pour nos collègues, je vais reprendre mon exposé.

En ce qui concerne la promotion, on a parlé de la Maison de la France. Sa création est une bonne idée. Je me demande cependant si cette tentative d'association au niveau national des structures communales, départementales, régionales de professionnels ne risque pas d'engendrer un appareil qui sera un peu lourd, d'une part, et qui, d'autre part, fonctionnera parallèlement au ministère. Voilà qui nuirait à l'unité néces-

saire de la conduite de la politique du tourisme, qu'il s'agisse de la promotion, de la formation ou d'autres secteurs. Mieux vaudrait, me semble-t-il, favoriser une association plus concrète, aux différents niveaux, dont la coordination serait assurée par le ministère.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles étaient les trois réflexions ordonnées autour de la structure des moyens et des modes d'action.

En terminant, je voudrais vous poser deux questions plus précises.

Vous avez, au cours de la présentation de votre budget, évoqué des missions prioritaires et des missions dominantes. Il va de soi qu'on ne saurait oublier les contrats de plan-tourisme. N'existe-t-il pas aujourd'hui - et si oui, allez-vous lutter contre - un risque de désengagement de la D.A.T.A.R. et en particulier du F.I.A.T. qui mettrait en danger la conclusion de tels contrats avec les régions dans la mesure où les crédits dont vous disposez sont trop faibles sans le concours de ces organismes ?

Enfin, le monde hexagonal est en train de s'ouvrir et de se moderniser. Je voudrais vous poser une question en ce qui concerne l'avenir du système Sesamtel.

Vous savez qu'il s'agit d'un gros investissement pour l'industrie hôtelière française. Un tour de table privé a abouti à augmenter de 500 000 francs les sommes qui lui sont consacrées, ce qui peut paraître peu mais qui est énorme pour cette industrie. Cette volonté montre l'intérêt de protéger cet investissement. Quelles sont les positions de votre ministère et celles du ministère des postes et télécommunications à ce sujet ? Je sais qu'on assiste à une prolifération fâcheuse de projets. Or ce n'est peut-être pas l'idéal qu'à côté de Sesamtel se soit installé Resinter. Faute d'une aide suffisante ou d'un changement d'orientation, risquent de surgir des systèmes tels que Sabre et Apollo, appartenant à des compagnies aériennes étrangères et spécialisées dans la réservation hôtelière.

Dans ces conditions, ne conviendrait-il pas qu'un accord soit conclu entre Sesamtel et Resinter ? L'Etat, lui, qui a déjà beaucoup fait en faveur des logiciels - la direction générale des télécommunications vient, tout récemment, de mettre à la disposition de Sesamtel un technicien de haut niveau - pourrait accentuer son aide. Dans cet esprit, et faute d'accord entre eux, Sesamtel et Resinter pourraient être rattachés au système Amadeus qui est mis en place par Air France.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques réflexions que je voulais vous livrer et les questions précises que je désirais vous poser dans le souci de contribuer à augmenter votre audience à l'intérieur des structures gouvernementales et à améliorer la place du tourisme dans la politique nationale. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. La parole est à M. Vincent Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, ce budget du tourisme pour 1988 est, hélas ! à l'image de la place qu'occupe notre pays au sein des pays industrialisés, c'est-à-dire qu'il est en recul. Passé du deuxième au quatrième rang mondial en quelques années, derrière l'Italie et l'Espagne, notre pays, en cette fin de septennat et avec ce deuxième budget du gouvernement de M. Chirac, est conduit dans la voie du déclin et du sous-développement.

Les mises en garde ne manquent pourtant pas, venant de tous horizons, à l'instar de M. Antoine Weil, vice-président du conseil national du tourisme, qui déclarait voilà quelques mois : « Il ne faut pas commettre la même erreur que les pays en voie de développement qui estiment que "hors du tourisme, point de salut". Les schtroumpfs ne remplaceront pas la sidérurgie lorraine. »

M. Jean de Préaumont. Pas sûr !

M. Vincent Porelli. Pourtant, plus d'une quinzaine de parcs de loisirs de dimension nationale sont prévus dans les quinze années à venir, pour un investissement de 8 à 10 milliards de francs, assortis du soutien financier de l'Etat, participant au remodelage du paysage de notre pays au gré de la recherche du profit et au nom de ce que l'on appelle une « nouvelle vague des loisirs ».

Ces politiques, tournées exclusivement vers le tourisme d'affaires et la venue de touristes étrangers porteurs de devises, ne peuvent en aucun cas être à la base des enjeux touristiques d'aujourd'hui, n'en déplaise aux grands groupes bancaires privés ou étatisés, favorisés outrageusement, depuis 1983, par des choix budgétaires successifs.

Les formules soulignant le passage d'un tourisme de « grandes vacances » à un tourisme des « quatre saisons », que vous avez personnellement avancées, monsieur le secrétaire d'Etat, pour séduisantes qu'elles soient dès lors, c'est vrai, qu'elles reflètent les modifications de comportement en matière de loisirs et de vacances, sont cependant inacceptables sur le fond.

D'une part, elles dissimulent une réalité incontournable : près d'une famille sur deux, cinquante et un ans après l'obtention des congés payés en 1936, est exclue du droit aux vacances et aux loisirs. D'autre part, elles masquent la relation directe existant entre le pouvoir d'achat des familles et leurs possibilités de départ en vacances, désormais établie par un nombre grandissant de professionnels du tourisme.

Or votre politique dictée par les choix des financiers aggrave cette réalité inacceptable, notamment pour les 38 p. 100 d'enfants de 6 à 14 ans qui, cette année encore, et en dépit d'initiatives comme celles du Secours populaire français, ne sont pas partis en vacances.

Pourtant, cette réalité ne résulte pas de la fatalité mais de choix qui ne manqueront pas, hélas, de s'aggraver avec le marché unique européen de 1992.

Or, on peut faire autrement, avec l'objectif de servir les intérêts de l'immense majorité de la population et de la nation elle-même. C'est ce que démontrent les députés communistes pour garantir le droit aux vacances et aux loisirs pour tous.

En proposant, par exemple, de travailler différemment, de fixer le S.M.I.C. à 6 000 francs par mois et en prenant des mesures spécifiques au tourisme, nous irions dans le bon sens.

Parmi nos propositions, je citerai l'aide aux centres de vacances et aux centres aérés, l'élargissement des critères d'accès aux châteaux vacances et l'obligation de la participation directe des employeurs.

Je rappellerai notre proposition de création d'un deuxième billet de congés annuels S.N.C.F. à demi-tarif, l'extension des tarifs préférentiels pour les jeunes et l'élargissement des réductions sur Air Inter et Air France.

J'insisterai sur l'urgence de subventions pour les organismes de vacances familiales et de tourisme social, accompagnées de la mise en œuvre d'un plan sur cinq ans de développement de leurs capacités d'accueil, complété par le développement et la modernisation de la formation des animateurs et des gestionnaires de ces centres.

Je rappellerai enfin, même si, monsieur le secrétaire d'Etat, ces crédits ne dépendent pas de votre ministère, notre volonté de réformer les critères d'attribution des bons vacances des caisses d'allocation familiales et l'extension de leur nombre.

Fidèle, hélas ! à votre choix de défense des grands groupes financiers, vous persistez à ignorer, vous aussi, ces mesures de justice sociale immédiatement réalisables.

Refusant le choix du déclin, les députés communistes voteront contre votre projet de budget et développeront leur action pour une nouvelle politique du tourisme, assise sur la satisfaction des besoins des familles aujourd'hui trop souvent écartées du droit aux vacances et aux loisirs.

M. Philippe Vasseur. La parole est à M. Philippe Vasseur.

M. Philippe Vasseur. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre pays dispose d'un espace rural considérable dont nous devons profiter et que nous devons mettre en valeur. Nous le faisons avec notre agriculture, mais nous connaissons les difficultés de celle-ci, et son évolution pourrait conduire au dépérissement démographique de nos campagnes, si nous n'y prenons garde.

Je l'ai indiqué dans les discussions du projet de budget de l'agriculture, je le répète aujourd'hui : il faut mener une politique vigoureuse d'aménagement du territoire rural. Le tourisme est un élément essentiel de cette politique. Il faut lui donner les moyens de se développer en permettant notamment aux agriculteurs de prendre part à ce développement.

Le projet de budget comprend des dispositions fiscales encourageantes. J'aurais souhaité un peu plus encore, évidemment. C'est pourquoi j'avais déposé un amendement améliorant une mesure fiscale favorable aux agriculteurs qui pratiquent une activité touristique complémentaire. Cet amendement a malheureusement été repoussé en commission des finances, parce que certains ont jugé que j'en demandais trop aux agriculteurs. Je laisse ces derniers apprécier !

Monsieur le secrétaire d'Etat, beaucoup reste encore à faire pour amplifier le tourisme rural, et il y a des occasions que nous n'avons pas le droit de manquer. L'une me paraît capitale. Elle concerne directement mon département, le Pas-de-Calais.

Le tunnel sous la Manche va bouleverser dans quelques années le paysage économique de ce département. Il sera desservi, du côté français, par un réseau d'autoroutes et de T.G.V. C'est bien. Mais quel en sera le bénéfice pour ceux qui vivent dans nos campagnes s'il n'ont rien de plus à faire qu'à voir les voitures et les trains allant le plus vite et le plus directement possible vers le Sud ou vers ce grand centre d'attractions que représentera le parc Disney à Marne-la-Vallée ?

Si nous voulons profiter, au moins en partie, des flux qui seront créés par le tunnel sous la Manche en retenant des touristes, même pour de brefs séjours, nous devons développer un véritable produit touristique rural constitué d'un réseau de fermes auberges, d'auberges tout court, de fermes équestres, de gîtes ruraux, de campings à la ferme, mais aussi de loisirs comme la pêche, le canoë, la chasse, la randonnée, le golf, etc. Cette action conduira à revitaliser le commerce, l'artisanat et les services en milieu rural, à retenir les jeunes, et même à en attirer d'autres, en leur offrant des emplois. Vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, un rôle important à jouer avec nous dans cette affaire en encourageant le développement de ce produit touristique et en assurant avec tous les partenaires concernés sa promotion auprès de tous les utilisateurs potentiels - Français bien sûr, mais aussi Belges, Néerlandais, Allemands, et surtout Britanniques, avec le tunnel sous la Manche. Ce n'est pas une utopie, mais une réalité : le tourisme rural fonctionne déjà bien dans le Pas-de-Calais, mais à petite vitesse ; le tourisme rural fonctionne déjà bien en France, puisqu'il représente 25 p. 100 des dépenses de nos compatriotes dans l'hexagone et qu'il représente 250 millions de nuitées.

Nous avons donc de grandes possibilités, nous avons aussi de grands besoins pour nos campagnes : il faut accélérer, il faut à notre pays une politique touristique qui amplifie encore l'action que vous menez, que mène le Gouvernement pour l'aménagement de notre territoire rural. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Chastagnol.

M. Alain Chastagnol. Certes les crédits de votre département, monsieur le secrétaire d'Etat au tourisme, avec 287,6 millions de francs, sont inférieurs, de peu, à ceux de l'année dernière, vous vous en êtes expliqué d'une manière convaincante. Mais avec peu vous avez déjà fait beaucoup, puisque l'activité touristique, qui occupe 1,6 million de personnes en France, devrait générer en 1988 un solde positif de plus de 22 milliards de francs apportant ainsi une contribution irremplaçable à l'équilibre de la balance des paiements.

A la vérité, vous avez su, avec le Gouvernement, modifier l'environnement économique dans lequel travaillent les entreprises touristiques.

La libéralisation de l'économie, l'allègement de la fiscalité, la baisse de la T.V.A. sur les hôtels 4 étoiles et sur les locations de voiture, la liberté des prix, la liberté du contrôle des changes sont autant de mesures auxquelles les hôteliers ont été très sensibles.

Un effort marqué d'aménagement du territoire a été accompli, avec notamment la décision de construire 1 500 kilomètres supplémentaires d'autoroutes.

Mais surtout vous avez su, monsieur le secrétaire d'Etat, vous doter, dans le cadre d'un budget limité, des outils nécessaires pour favoriser l'innovation touristique et modifier l'image de marque de notre pays, lequel a du mal à se mettre au goût du jour.

Vous avez ainsi suscité l'innovation touristique en portant à deux millions de francs votre concours au financement d'opérations expérimentales et innovantes en matière de tou-

risme familial, d'hébergements légers ou polyvalents. Vous souhaitez, par là même, désigner les meilleurs produits nouveaux dès à présent exigés par les touristes qui veulent d'avantage de variété, de qualité dans les services et qui souhaitent être pris en charge pour l'ensemble des activités possibles.

En ce qui concerne l'image de marque de la France, vous complétez au mieux, avec les 20 millions de francs supplémentaires que vous avez obtenus de haute lutte et avec la concentration de ces crédits sur les Etats-Unis et la R.F.A., l'action de la Maison de la France qui reste le cadre le mieux adapté pour cette proposition.

Par conséquent, monsieur le secrétaire d'Etat, vous agissez au mieux en mettant au service de votre politique les puissants ministères des finances et de l'équipement et en concentrant vos moyens sur la créativité et la publicité dans ce secteur. C'est la seule stratégie raisonnable et c'est pourquoi, avec le groupe du R.P.R., je voterai votre budget.

Vous me permettez toutefois, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous faire part de trois interrogations personnelles que je formule comme des souhaits et des suggestions pour l'avenir.

La première a trait, bien évidemment, à la faible taille de votre secrétariat d'Etat et à la nécessité, pour le Gouvernement, de changer de structures si l'action touristique est vraiment prioritaire.

Nous avons pris un grand retard à cet égard sur nos alliés européens dès les années 1965-1975, notamment par rapport à l'Italie et à l'Espagne. Il est nécessaire, à une époque où la diversification est essentielle, où la situation de l'emploi nous y engage, de développer cet atout de notre pays, pour assurer l'avenir de zones rurales entières, vidées peu à peu de leur substance vitale par l'évolution des conditions de l'agriculture.

Pour atteindre ce but, il vous faut un véritable ministère, susceptible de pratiquer une coordination interministérielle. On a déjà parlé de ce sujet et je n'y reviens pas, car bien des exemples témoignent de cette nécessité.

A défaut de rattacher le secrétariat d'Etat au tourisme directement au Premier ministre, à défaut de le transformer tout de suite en un grand ministère plein, ou pourrait peut-être prendre immédiatement une mesure qui permettrait surtout de coordonner l'action des régions et d'éviter un désengagement de la D.A.T.A.R.

Vous bénéficiez, en effet, monsieur le secrétaire d'Etat, d'un conseil supérieur du tourisme au sein duquel j'ai l'honneur de représenter l'Assemblée nationale. Ne pourrait-on, après chaque séance solennelle de définition des besoins, provoquer systématiquement un conseil interministériel qui fixerait une « enveloppe tourisme », comme il y a, je fait, une « enveloppe recherche », et réunir un C.I.A.T. consacré spécialement au tourisme ? Vous auriez ainsi, sans aucun doute, une action plus efficace.

Ma deuxième interrogation concerne, vous ne vous en étonnez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, les conditions financières dans lesquelles s'exercent les professions touristiques. Beaucoup a été fait, je viens de le rappeler, mais il faut rattraper notre retard avant l'échéance de 1992 et sauver la petite hôtellerie de qualité avant la prolifération des grandes chaînes européennes. Il est indispensable de faire plus et vite.

En matière de fiscalité, le taux de T.V.A. a baissé pour les hôtels quatre étoiles ; il convient d'agir dans le même sens pour les autres catégories et pour la restauration, si l'on veut qu'elles survivent.

Il faut bien remarquer que si les professionnels paient une T.V.A. à 18,6 p. 100, ils ne récupèrent, en remboursement, qu'entre 4 et 8 p. 100 sur les produits de consommation qu'ils achètent. Réduction spéciale de la taxe professionnelle pour ces industries de main-d'œuvre, tarifs spéciaux de télécommunications et de redevances télévisées, amortissements rapides des investissements lourds, doivent intervenir, alors que le toilettage de la fiscalité doit être poursuivi.

Il convient également de réexaminer le taux d'intérêt des prêts à ce secteur. Le Crédit hôtelier était, lorsqu'il existait, la banque la plus avantageuse pour la profession. Maintenant que le C.E.P.M.E. - le crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises - le remplace, trouvez-vous naturel qu'il ait perdu, en partie, son rôle professionnel, puisque

nombre de professionnels ont des avantages substantiels s'ils s'adressent à d'autres banques ? Il est paradoxal que les taux des prêts du C.E.P.M.E. soient si élevés pour la profession.

Il faudrait aussi veiller, monsieur le secrétaire d'Etat, aux distorsions de concurrence de toutes sortes qui existent dans notre pays, à cause des effets pervers de mécanismes initialement mis en place avec les plus louables intentions : installation en zone rurale de cafés, restaurants, ou hôtels, équipés par des communes sous le vocable de « multiples ruraux » ; prise en charge par des régions, au titre, par exemple, des programmes intégrés méditerranéens, d'équipements coûteux possédés par les collectivités locales pour créer des paradors à la française.

C'est plus encore en assainissant la concurrence, en taxant moins lourdement les professionnels qu'en distribuant des aides que vous créerez - je suis sûr que vous en êtes persuadé - le réflexe d'investissement nécessaire ; il est urgent de ne pas attendre.

Enfin, la dernière interrogation qui me concerne plus directement, puisque j'appartiens à une zone défavorisée pour laquelle le tourisme rural, sans être la panacée, constitue pour l'agriculteur un complément de ressources appréciable et représente pour nos campagnes une chance dans le cadre de l'aménagement de l'espace rural souhaité par le Premier ministre.

M. Philippe Vasseur. Très bien !

M. Alain Chagnol. Les gîtes ruraux et les campings à la ferme se sont développés rapidement dans un département comme le mien, où nous accueillons de nombreux touristes, avec 25 000 hébergements pour une saison, dans quelque 650 gîtes ruraux. Il faut conforter ce succès, mais la liste d'attente, dans mon département, est si longue que les intéressés doivent attendre deux ans pour ouvrir un gîte, parce que les crédits du F.E.D.E.R. ne sont pas débloqués assez rapidement. Il est indispensable que le F.E.D.E.R. permette d'ouvrir plus rapidement ce type de gîtes et de développer le tourisme à la campagne.

Production complémentaire à l'agriculture, et production - pour une fois ! - non excédentaire, l'accueil à la ferme doit être encore favorisé de deux manières.

Si les dispositions légales facilitent déjà cette activité, le seuil au-dessus duquel l'agriculteur sera assujéti au régime fiscal et social général pose encore problème. Fixé à 80 000 francs, il ne serait pas contestable s'il s'agissait d'un revenu net, mais, comme chiffre d'affaires, il ne correspond pas à la réalité. En effet, quand un jeune agriculteur installe, par exemple, une ferme-auberge ou une ferme-équestre, il réalise des investissements dont le montant est souvent supérieur à 300 000 francs. Il faut donc relever ce seuil ou modifier sa définition.

Par ailleurs, une mesure inscrite dans le règlement de la C.E.E. du 12 mars 1985 et qui permet aux investisseurs du tourisme rural de bénéficier de prêts spéciaux de modernisation pour des investissements touristiques - un taux à 4,75 p. 100 est accordé dans la limite d'un montant maximal d'investissement de 280 000 francs - réalisées dans le cadre d'un plan d'amélioration matérielle n'est pas suffisamment appliquée en France. Il convient d'augmenter le nombre de ces prêts car cela donnerait incontestablement une accélération au tourisme à la ferme, notamment dans les régions menacées par les réductions de production du lait par exemple. Là encore, monsieur le secrétaire d'Etat, l'horizon 1992 nous oblige à aller vite dans cette conversion rurale.

Tels sont mes principaux souhaits. Ils intéressent, c'est vrai, d'autres départements que le vôtre, mais vous avez montré, par votre action, que le secrétariat d'Etat était d'abord un animateur interministériel et un catalyseur. C'est pourquoi je suis sûr que vous saurez poursuivre dans cette voie qui est la seule permettant d'assurer au tourisme la priorité qui lui revient aujourd'hui en France parmi les atouts économiques sur lesquels nous devons miser. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Aymeri de Montesquiou.

M. Aymeri de Montesquiou. La situation de départements à économie agricole étant de plus en plus précaire, il est plus que jamais nécessaire de trouver des ressources de substitution.

En ce sens, le tourisme offre des opportunités qu'il ne faut pas négliger. C'est pourquoi il est essentiel de faciliter, dans ces départements, l'investissement touristique sous ses formes les plus diverses. Je suis heureux de constater, monsieur le secrétaire d'Etat, et permettez-moi de vous en féliciter, que l'importance de cette préoccupation ne vous a pas échappé.

C'est ainsi qu'a été développée la filière de l'agritourisme ou tourisme vert. Les nouvelles dispositions fiscales et sociales en faveur de l'agritourisme constituent un encouragement au développement de cette structure et les efforts devraient être accentués dans ce domaine.

Il est néanmoins indispensable de ne pas se limiter à ce secteur, car s'il est vrai que sur les 26 p. 100 de Français qui passent leurs vacances en espace rural, 80 p. 100 vont chez des parents ou amis, les autres se répartissent entre les campings, les gîtes, les chambres d'hôte, l'hôtellerie et les loueurs en meublé. Pour chacune de ces catégories, le régime de la T.V.A. diffère.

Les agriculteurs bénéficient d'aides à l'investissement sous forme d'exonérations totales ou partielles de la T.V.A.

Dans le cas de réalisation d'une unité d'hébergement au moins équivalente à cent lits ou en cas de revenus locatifs inférieurs à 21 000 francs, ils sont totalement exonérés. Pour les hébergements légers, type camping à la ferme ou gîte rural, les agriculteurs au forfait sont partiellement exonérés dans le cadre d'une comptabilité distincte. Les hôteliers bénéficient de la déduction intégrale de la T.V.A. liée aux investissements nécessaires à leur exploitation lorsque le montant de la T.V.A. déductible excède le montant de la taxe due ; cet excédent peut faire l'objet d'un remboursement annuel ou semestriel.

Les loueurs en meublé ne bénéficient eux, d'aucun avantage. C'est sur cette catégorie, monsieur le secrétaire d'Etat, que je souhaiterais appeler tout particulièrement votre attention, car elle pourrait, si on l'y incitait, surtout dans les agglomérations rurales, aider au maintien sur place de la population.

Dans ces agglomérations, les maisons inhabitées sont de plus en plus nombreuses. Il est donc indispensable de prendre des mesures afin d'inciter leurs propriétaires à réaliser les travaux nécessaires à leur location. Cela rendrait vie à ces petites bourgades pendant la saison touristique, et même au-delà.

La qualité de l'accueil en meublé reste très variable en raison de l'insuffisance des normes applicables à ce type d'hébergement. En conséquence, il conviendrait d'élargir les aides à l'investissement accordées aux entreprises hôtelières au bénéfice des loueurs en meublé à vocation touristique dûment inscrits au registre du commerce et adhérents à la charte nationale des loueurs en meublé. Une telle mesure aurait pour conséquence première une amélioration notoire de la qualité de l'accueil, donc une augmentation de la fréquentation.

S'il est difficile, voire impossible, d'établir une évaluation statistique des meublés touristiques en l'absence d'un organisme national les regroupant, il n'en reste pas moins vrai que ce mode d'hébergement représente une formule de plus en plus utilisée. Il serait souhaitable que vos services en effectuent le recensement.

Si vous craignez, monsieur le secrétaire d'Etat, l'impact d'une telle mesure sur le budget de l'Etat, limitez d'abord son application, dans un objectif d'aménagement du territoire, aux zones touristiques rurales les plus défavorisées.

M. Philippe Vasseur et M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Aymeri de Montesquiou. On peut cependant être assuré que ces aménagements généreront des recettes fiscales nouvelles.

Cette proposition, monsieur le secrétaire d'Etat, se veut réaliste et conforme aux besoins et aux aspirations de nos concitoyens, à savoir simplifier et uniformiser les régimes de T.V.A., recréer dans les milieux ruraux, aujourd'hui en difficulté économique, une activité d'appoint, favoriser l'interdépendance de tous les citoyens dans le cadre d'une meilleure qualité de vie France. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé du tourisme.

M. Jean-Pierre Descamps, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la qualité des rapports de vos commissions des finances et de la production et des échanges me dispense de l'obligation d'une présentation budgétaire détaillée - ce dont je les remercie - et me conduit à m'attacher surtout aux traits dominants de l'action menée par les pouvoirs publics en faveur du tourisme.

J'évoquerai successivement l'ampleur globale des moyens financiers affectés au tourisme, la politique de promotion touristique et d'amélioration de l'accueil et, enfin, quelques priorités de notre politique d'accompagnement de l'industrie touristique.

Bien entendu, je reviendrai également sur les questions posées par les divers orateurs qui viennent d'intervenir.

Au titre des moyens financiers dont je dispose, je ne peux - c'est mon premier point - laisser entendre que mon budget de 1988 serait en régression, car il faut comparer ce qui est comparable. Je dois d'ailleurs souligner que, pour apprécier l'ensemble des crédits consacrés au tourisme par le budget de l'Etat, il faut compter non seulement ceux qui y figurent au titre de mon secrétariat d'Etat mais aussi - M. de Préaumont l'a souligné - ceux qui sont inscrits dans d'autres budgets pour le tourisme et placés sous la responsabilité de mes collègues.

En ce qui concerne les crédits du secrétariat d'Etat au tourisme, on parvient, si l'on met bout à bout les 3 millions de francs supplémentaires dégagés à la fin de 1986 pour une campagne exceptionnelle sur les sports d'hiver - intervenue au début de l'année 1987 - et les 290 millions de francs demandés dans la loi de finances pour 1987 telle qu'elle avait été déposée, à un total de 293 millions de francs. Si j'ajoute, de la même façon, cette année, les 20 millions de francs environ qui vont être dégagés pour une campagne exceptionnelle de promotion sur les marchés allemand et américain et les 287,6 millions de francs qui vous sont demandés dans la loi de finances pour 1988 telle qu'elle est déposée, j'obtiens un total de 307,6 millions de francs.

Bien sûr, je n'inclus pas dans ces chiffres les rallonges que pourront éventuellement consentir l'Assemblée nationale et le Sénat sur la « réserve parlementaire ». Ce n'est pas que je méconnaisse votre générosité à l'égard du tourisme l'an passé, mesdames, messieurs les députés, mais il serait mal-séant de préjuger l'ampleur de votre bienveillance particulière cette année.

De la comparaison entre 293 millions de francs en 1987 et 307,6 millions de francs en 1988, il ressort une progression d'environ 5 p. 100 en francs courants. Pour autant je ne crois pas qu'il faille s'arrêter à ces seuls chiffres et se référer aux seules dotations budgétaires du tourisme. En effet, la réalité financière est tout autre.

Pour s'en tenir aux crédits d'Etat, il faudrait ajouter 20,5 millions de francs de crédits inscrits au titre de la formation professionnelle, 20 millions de francs au moins de crédits de personnel pour les fonctionnaires titulaires affectés à la direction de l'industrie touristique ou travaillant dans les délégations régionales ainsi qu'au service d'étude et de l'aménagement touristique, soit au total 157 titulaires, tous pris en charge sur le budget du ministère de l'équipement.

Il conviendrait également d'ajouter 144 millions de francs - chiffre indicatif puisque c'est celui de 1987 - correspondant aux dotations du F.I.A.T., du F.I.D.A.R., de la mission interministérielle d'aménagement de la côte d'Aquitaine et d'autres ministères, alloués au titre des contrats particuliers « tourisme » s'ajoutant aux contrats de Fian.

Il faudrait encore mentionner 10 millions de francs au titre des crédits du F.I.D.O.M.

On arrive ainsi à près de 195 millions de francs supplémentaires qui s'ajoutent à mes crédits budgétaires, dont le montant, je le rappelle, est d'environ 300 millions de francs.

Je veux, enfin, rappeler l'importance de la dotation supplémentaire affectée aux communes touristiques ou thermales ou à forte fréquentation touristique journalière, soit près de 900 millions de francs.

Je reviens cependant aux seuls 287,6 millions de francs inscrits à la section « Tourisme » du budget de l'industrie et du tourisme ; même s'ils ne constituent qu'une partie des crédits alloués au tourisme, ils permettent d'évaluer les tâches prioritaires.

On constate ainsi que plus de la moitié de ces crédits budgétaires sont consacrés à la promotion du tourisme et à la sensibilisation aux exigences de l'accueil.

Je tiens donc à rappeler - ce sera mon deuxième point - la politique que j'ai menée dans le domaine de l'accueil et de la promotion.

Le rôle d'impulsion de l'Etat dans la campagne nationale d'amélioration de l'accueil reste tout à fait déterminant. L'action que j'ai engagée personnellement en 1987 sur ce thème de l'accueil et de la bienvenue aux touristes - laquelle a été relayée par de nombreux départements ou entreprises du tourisme - sera poursuivie et amplifiée en 1988. Les moyens de cette campagne nationale seront doublés, puisqu'ils passeront de 6 millions à 12 millions de francs.

J'ajoute, notamment pour répondre à M. Bégault, que la politique d'accueil que nous voulons mener concerne également le fleurissement de la France. J'ai ainsi décidé de réanimer et de promouvoir, avec beaucoup plus d'ampleur que par le passé, l'action du comité pour le fleurissement de la France. Un nouveau vice-président délégué vient d'être nommé. Il parcourt actuellement la France, comme il l'a souhaité, pour que cette action de fleurissement contribue à sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de l'accueil.

L'amélioration de l'accueil en France est une œuvre de longue haleine. L'amélioration de notre promotion touristique l'est aussi. On peut affirmer que le pari est en train d'être gagné.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué cette fameuse « Maison de la France ». Cet outil de promotion et d'information de la France touristique à l'étranger prend définitivement corps.

Le pari est réussi sur le plan de l'organisation, car il a consisté à ne pas seulement regrouper les structures existantes à Paris - un établissement public, une association, une sous-direction de l'administration centrale - mais aussi à intégrer dans cette nouvelle structure, qui est un G.I.E., par convention avec l'Etat, le réseau des postes français de tourisme dont l'Etat disposait à l'étranger.

La Maison de la France est un organisme qui regroupe des structures existantes et qui met plus de cohérence dans leurs actions.

Cet outil logistique commun non plus la chose de l'Etat, mais celle des adhérents du G.I.E. « Maison de la France ». C'est à tous les adhérents, aussi bien l'Etat que les régions, les départements, les collectivités locales et les professionnels de faire évoluer ce nouvel organisme vers de plus en plus de professionnalisme, de plus en plus d'esprit d'entreprise dans l'action sur les marchés étrangers. Je souhaite qu'il y ait, par un effet cumulatif naturel, une tendance progressive de tous les partenaires de la promotion touristique - je reprends l'expression du rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges - à utiliser de plus en plus le canal des services centraux ou des services à l'étranger de « leur » Maison de la France.

Le recours à la Maison de la France peut être sélectif selon les marchés et selon les produits. Il peut donner lieu à des actions de promotion intégrées ou seulement concertées. Mais il est évident - nous aurons l'occasion de revenir sur ce point - que seule la fédération des initiatives permet d'atteindre, sur le plan de la promotion, le seuil minimum d'efficacité.

L'horizon pour le tourisme n'est plus annuel, comme du temps de l'association « Bienvenue France » ou de la direction du tourisme ; il est maintenant à plus long terme. Une étude approfondie des marchés sera d'ailleurs présentée les 3 et 4 novembre prochain. Elle est la base à partir de laquelle les partenaires de Maison de la France vont définir leurs priorités d'action, leurs investissements promotionnels, leur ligne de conduite pour les trois années qui viennent et non plus seulement pour une année. Le nombre de participants à ces deux journées à sur les orientations du plan marketing de la Maison de la France - plus d'un millier de participants sont déjà inscrits - témoigne de la réussite de cette démarche originale et montre l'intérêt que portent tous les acteurs du tourisme français à cette initiative.

J'ajoute que l'Etat ne se désengage pas du tout, contrairement aux craintes qui avaient pu être émises, mais laisse aux instances dirigeantes de la Maison de la France, dans laquelle il joue toujours un rôle essentiel, mais en qualité de partenaire, le soin et la responsabilité, de faire en 1988 le

meilleur usage - c'est-à-dire le plus professionnel - des 131 millions de francs représentant la contribution de l'Etat à ce G.I.E.

Je tiens à rassurer M. de Préaumont et les autres créateurs qui sont intervenus sur ce sujet : la Maison de la France est opérationnelle et dans les temps qui avaient été prévus. Il est quel quefois difficile de restructurer des entreprises privées, plus difficile encore de restructurer des organismes à statuts aussi différents que ceux qui ont été fusionnés au sein de la Maison de France, mais il n'est pas question de créer une structure lourde. Notre objectif - et tel est bien l'esprit d'entreprise de la Maison de la France - est d'avoir un organisme très léger à Paris et d'essayer d'être le plus présent possible à l'étranger avec un minimum de frais de fonctionnement et un maximum d'actions de promotion. J'espère que l'avenir vous montrera que cet objectif sera atteint.

J'ajoute que la Maison de la France bénéficiera d'une amélioration de son budget par l'apport de 20 millions de francs supplémentaires, dégagés par l'Etat à la suite de la communication sur la conjoncture touristique que j'ai présentée au conseil des ministres, du 30 septembre dernier. Grâce à ces crédits supplémentaires, la dotation pour la promotion aux Etats-Unis va plus que doubler et celle pour la promotion en République fédérale d'Allemagne va presque tripler. Cette concentration de moyens sur deux marchés à fort potentiel est tout à fait dans l'esprit de cette nouvelle structure Maison de la France qui se doit de bien définir ses priorités, et d'accroître son effort sur les marchés les plus importants.

Sur le marché allemand, la dotation exceptionnelle, abondée - je le précise - à la même hauteur par les professionnels et par les collectivités locales, va permettre de financer quatre campagnes de publicité et de relations publiques sur le ski, les fins de semaine à Paris, les courts séjours dans sept grandes villes : Lille, Nantes, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nice, ainsi que les activités sportives, et de plein air en France.

Sur le marché des Etats-Unis, où l'on assiste à un redémarrage des destinations européennes, la dotation exceptionnelle, abondée par les compagnies aériennes, les professionnels et certaines collectivités locales, permettra à la destination France d'être de nouveau présente dans les médias américains et, pour la première fois depuis dix ans, d'accéder à la publicité télévisée.

En dehors de la promotion touristique, qui relève non plus directement de l'administration mais du partenariat, je le répète, il reste à mon département ministériel et à la direction de l'industrie touristique de nombreux domaines privilégiés d'intervention. Je me bornerai - c'est mon troisième point - à recenser quelques thèmes prioritaires dans la politique d'accompagnement de l'industrie touristique.

La politique des contrats de Plan et des contrats particuliers tourisme continue d'être déterminante pour le développement du tourisme ; je le précise à l'intention de M. Beaufils, qui a souhaité voir cette formule continuer. Elle est complétée en application du comité interministériel d'aménagement rural du 27 novembre 1986 par la mise en place de fonds régionaux d'aide au conseil et à l'innovation touristique qui est l'un des moyens de faciliter la mise à niveau de l'hôtellerie petite et moyenne en milieu rural.

L'adaptation de la connaissance économique du tourisme aux besoins des professionnels est une autre de nos préoccupations prioritaires.

Il s'agit de rendre plus fiable, plus précise, plus adaptée aux besoins réels l'information économique sur un secteur qui représente 400 milliards de francs de dépenses liées au tourisme et aux activités touristiques, soit 8 p. 100 du produit intérieur brut, 300 milliards de francs de consommation intérieure marchande, 70 milliards de francs de recettes touristiques dans la balance des paiements, et - si nos prévisions sont exactes - 20 milliards de francs de solde positif du poste « voyages » de cette balance en 1987.

Un secteur économique aussi important mérite bien que l'on fournisse beaucoup plus rapidement les données nécessaires aux professionnels, notamment sur la clientèle étrangère, pour qu'ils puissent, ainsi que le souhaitait l'un des rapporteurs, préparer les produits adaptés à la demande, que l'on dégage les caractéristiques des sous-secteurs les plus porteurs, comme le tourisme de santé, les produits culturels - que nous souhaitons développer en liaison avec mon collègue et ami François Léotard - le tourisme de congrès, sur lequel

M. le rapporteur de la commission des finances a particulièrement insisté, enfin que l'on dispose d'une vision synthétique dans le cadre des comptes du tourisme dont la tenue sera suivie maintenant par une commission des comptes du tourisme en cours de création.

Le troisième domaine d'intervention de mon ministère, ce sont les réformes législatives et réglementaires ou les réformes fiscales qui concernent directement les collectivités touristiques ou les professionnels du tourisme.

J'ai suivi de près l'application de la loi du 3 janvier 1987 sur l'organisation régionale du tourisme. Je m'apprete à en tirer les conséquences par des instructions conjointes avec le ministère de l'intérieur sur le recadrage des missions des délégués régionaux au tourisme.

L'année 1987 a été celle au cours de laquelle a été adoptée la loi du 9 juillet 1987 tendant à adapter aux exigences du développement du tourisme certaines dispositions du code des débits de boissons.

La réforme de la taxe de séjour est en très bonne voie. J'ai été associé par mon collègue Yves Galland, ministre chargé des collectivités locales, à la réforme de la dotation supplémentaire aux communes touristiques et thermales, telle qu'elle vient d'être adoptée au Sénat, ainsi qu'à la modification apportée au régime de la dotation particulière aux communes à forte fréquentation touristique journalière. Mais c'est surtout à la réforme de la taxe de séjour que je me suis attaché, comme j'en avais pris l'engagement.

L'amendement gouvernemental élargissant le champ d'application de la taxe de séjour et offrant aux conseils municipaux la faculté de recourir à un régime forfaitaire a été adopté par le Sénat dans la nuit de vendredi.

Le texte étant greffé sur la loi d'amélioration de la décentralisation vous sera soumis en décembre prochain.

La taxe qui produisait déjà 170 millions de francs en 1986 dans les 600 communes où elle était perçue pourra être levée désormais, non seulement dans les stations classées, les communes littorales et les communes bénéficiant de la dotation supplémentaire aux communes touristiques et thermales, mais aussi - ce qui est nouveau - dans les communes à forte fréquentation touristique journalière, dans les communes qui réalisent des actions de promotion en faveur du tourisme, ainsi que dans les groupements de ces différentes catégories de communes.

La taxe forfaitaire de séjour supprimera toute nécessité de comptabiliser et de contrôler un par un les séjours des touristes et sera un facteur de simplification.

Par ailleurs, les dispositions législatives et réglementaires permettant de rénover complètement le classement des stations de tourisme sont en cours d'examen interministériel à mon initiative. Elles rejoindront certainement, sur nombre de points, les ambitions de la proposition de loi qui a été déposée par le rapporteur de la commission de la production et des échanges, M. Léonce Deprez.

J'en viens aux réformes fiscales.

Le sujet me servira de transition pour répondre à certains intervenants. Mais, si vous le permettez, d'une manière générale, je ferai le reproche amical à certains d'entre vous d'avoir indiqué que le ministère des finances décidait seul et que le ministre du tourisme n'avait pour seul rôle que...

M. Pierre Mauger. De pleurer ! Il n'a que ses yeux pour pleurer !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. ... de présenter les décisions de celui des finances. (*Protestations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Albert Mamy. Nous n'avons pas dit cela !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. C'est méconnaître, je crois, le pouvoir d'insistance et de persuasion du secrétaire d'Etat au tourisme et le rôle propre du Parlement, qui n'a pas manqué de s'exprimer ces derniers jours.

M. Albert Mamy. Très bien !

M. Jacques Blanc et M. Philippe Vasseur. On ne s'en est pas toujours aperçu !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Je ne reviens pas sur les effets bénéfiques pour le tourisme de la suppression totale de la taxe sur les frais généraux, ni sur

ceux de la réduction de 33 1/3 p. 100 à 28 p. 100 de la T.V.A. sur les locations de voitures, ni sur la possible récupération maintenant de la T.V.A. sur les P. et T.

Je dirai un mot de la fiscalité des hôtels quatre étoiles, puisque ce sujet a été évoqué. J'ai bien noté la convergence entière du rapporteur de la commission des finances, du rapporteur de la commission de la production et des échanges et de plusieurs intervenants de la majorité gouvernementale sur ce point.

Ils se félicitent les uns et les autres de l'amendement de la commission des finances, qui tendait à ramener au taux de droit commun de l'hôtellerie les hôtels quatre étoiles, au 1^{er} juin 1988. Je ne reviens pas sur le sort immédiat de cet amendement, je me bornerai à vous faire mesurer l'ampleur de la vague des déclassements de quatre étoiles en trois étoiles.

Le nombre des hôtels quatre étoiles est déjà tombé de 401 à 281 du fait des déclassements intervenus. Or, dans nos régions, la présence d'hôtels quatre étoiles est très importante...

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. ... si l'on veut bénéficier de la clientèle étrangère correspondant aux séjours programmés par les grands prescripteurs étrangers du tourisme, et j'ajouterai, par expérience, de la clientèle étrangère qui y vient, pour des raisons professionnelles, soit investir soit acheter nos produits.

M. Gérard Freulat. Très juste !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. L'érosion du nombre d'hôtels quatre étoiles est très néfaste en termes d'image de marque touristique et de commerce international.

Pour ce qui a trait à la fiscalité du tourisme rural à propos duquel sont intervenus M. Philippe Vasseur, M. Jean Bégault et M. Alain Chastagnol, j'ai bien noté le vote par votre assemblée de l'amendement portant de 80 000 à 100 000 francs le plafond des recettes pour les activités de tourisme à la ferme, que l'on peut considérer, au titre du forfait agricole, comme activités agricoles complémentaires et non point comme activités extra-agricoles.

M. Philippe Vasseur. Ce n'est pas assez !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Je ne peux que confirmer aux différents orateurs mon intérêt pour le tourisme rural qui est à la fois un moyen de diversification de l'activité de nos agriculteurs et un moyen de diffusion dans le temps et dans l'espace du tourisme en France. Je signale à mon ami Philippe Vasseur que le développement du tourisme rural dans le Nord-Pas-de-Calais, notre région commune, est aussi une façon de contribuer au redressement économique de cette région, puisqu'il répond non seulement à la demande des clientèles proches que sont les Anglais, les Belges ou les Néerlandais, mais aussi - et c'est assez méconnu - au potentiel agricole et rural d'une région qui n'est pas qu'industrielle.

M. Philippe Vasseur. Très bien !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Pour la fiscalité de la location à des fins touristiques, j'ai noté plusieurs points.

Le relèvement du plafond de la franchise de 21 000 francs au regard de la T.V.A. pour les loueurs non professionnels de locaux meublés se heurte, vous le savez, monsieur de Montesquiou, à la sixième directive européenne.

La possibilité de remboursement de la T.V.A. pour les résidences de tourisme classées, placées sous le statut de la copropriété des immeubles bâtis ou de la « multipropriété », a été améliorée par la loi de finances pour 1987 puisque le taux de ce remboursement a été porté de 50 p. 100 à 100 p. 100. L'application de cette disposition a été avancée au 1^{er} juillet 1987, comme l'a annoncé mon collègue M. Méhaigrier.

Enfin, en ce qui concerne la déduction de la T.V.A. pour les loueurs en meublés, faisant là encore l'objet de l'intervention de M. de Montesquiou, il est toujours exact qu'aucun droit à remboursement ne peut être demandé pour la T.V.A. ayant grevé les immobilisations.

En revanche, les loueurs de meublés peuvent déduire, sans limitation de durée, de la taxe due sur les recettes de location, la taxe ayant grevé leurs acquisitions de biens et services, sous réserve toutefois de certaines limitations.

Je termine cette référence aux problèmes fiscaux par les parcs de loisirs qui ont été évoqués par certains d'entre vous.

Le rapport de votre commission de la production et des échanges souligne bien les risques de distorsion résultant du taux réduit de T.V.A. pour les seuls « parcs à décors animés qui illustrent un thème culturel » et « jeux et manèges forains à l'exception des appareils automatiques ». Le débat sur la première partie de la loi de finances, lors de votre deuxième séance du 15 octobre dernier, a montré la difficulté qu'il y a à élargir encore le bénéfice du taux réduit. Cela n'empêche pas de réfléchir à l'évolution de la notion de parcs de loisirs. Je peux vous dire que mon département ministériel poursuit activement ses réflexions sur ces parcs de toutes sortes.

Je reprendrai, maintenant, à quelques questions que je n'ai pas encore traitées.

Tout d'abord, s'agissant des visas, je rappelle qu'il n'y a pas de tourisme sans sécurité ! L'instauration des visas entre précisément dans le cadre des mesures qui ont été prises par le Gouvernement pour assurer la sécurité des biens et des personnes en France.

Il est vrai que les conditions de délivrance des visas ont été un peu difficiles au début de la période d'instauration. Peu à peu, les choses s'améliorent et j'indique que de nouvelles mesures d'assouplissement ont été prises avec effet à compter du 1^{er} novembre, en particulier pour les citoyens de pays qui constituent pour nous des marchés touristiques importants : d'une part, la prolongation de trois à cinq ans de la durée maximale des visas et, d'autre part, la possibilité d'utiliser les visas de court séjour non pas seulement dans les deux mois mais dans les six mois qui suivent leur délivrance.

Voilà deux mesures nouvelles que j'annonce en exclusivité, et qui montrent que le Gouvernement est soucieux d'apporter progressivement des assouplissements à la législation sur les visas.

M. Philippe Vasseur. Très bien !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Vous avez évoqué, monsieur Beaufile, le tourisme associatif, en faisant allusion à la réduction de nos crédits dans ce domaine.

M. Jean Beaufile. Exactement !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Je vous précise que la comparaison entre le budget de cette année et celui de l'année dernière, s'agissant des crédits de paiement pour les investissements dans le domaine du tourisme associatif, doit tenir compte du fait que, l'année dernière, nous avions prévu une somme de 8 millions de francs, à titre de rattrapage des années précédentes, puisqu'il y avait eu un fort décalage entre les autorisations de programme et les crédits de paiement dans les budgets précédents. Nous n'étions plus en mesure de respecter en termes de crédits de paiement les promesses qui avaient été faites en termes d'autorisations de programme. Nous avons opéré un rattrapage l'année dernière, avec un crédit supplémentaire de 8 millions de francs que nous ne retrouvons évidemment pas cette année.

La politique que je mène dans le domaine du tourisme social est nécessaire, comme certains d'entre vous l'ont bien fait remarquer. Il faut élargir en effet l'accès aux vacances du plus grand nombre. Dans mon esprit, le terme de vacances englobe plus généralement les vacances et les loisirs. Il ne faut pas seulement parler du départ en vacances d'été, mais aussi des loisirs tout au long de l'année. Je souhaite que l'on revienne à une conception véritablement sociale du tourisme associatif.

Nous travaillons avec les différentes associations de tourisme pour dresser le bilan de la situation. Nous avons décidé pour le moment de nous limiter à des opérations de modernisation et de mise à niveau des équipements existants. Je souhaite d'ailleurs qu'on réfléchisse à une meilleure utilisation dans le temps de ceux-ci. Comme M. le rapporteur l'a indiqué, il faut essayer de « désaisonnaliser » le tourisme en France.

Les réflexions sont en cours. Sachez que le problème du tourisme associatif fait partie des préoccupations du Gouvernement.

J'ajoute que, en dehors de l'aide à la pierre, il existe aussi l'aide à la personne. Et nous nous préoccupons de faire évoluer dans un sens favorable, parce que nous pensons que l'idée est bonne, la formule des chèques vacances...

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. ... qui n'a pas donné jusqu'à présent les résultats que ses inspirateurs en attendaient. Je pense bien entendu à M. Jacques Blanc, qui avait été à l'origine de cette idée.

M. Philippe Vasseur. Excellente initiative !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Vous avez évoqué, monsieur de Préaumont, le problème de Sesamtel. Il s'agit d'un système de réservation d'hôtels mis en place pour satisfaire l'hôtellerie indépendante. Ce système, technologiquement bon, souffre cependant de deux défauts : une structure financière insuffisante et un marketing qui n'a pas été à la hauteur de la qualité du produit, ce qui fait que celui-ci ne se vend pas.

Il faut donc relancer cette affaire. Vous avez eu l'amabilité de rappeler que le Gouvernement avait mis à la disposition de la société Sesamtel, gérée par les professionnels eux-mêmes, un ingénieur des télécommunications de haut niveau qui assure actuellement la gestion courante et qui, surtout, met au point le plan de développement du système. Une convention a été signée tout récemment entre un opérateur - la société G.S.I. - et les professionnels de l'hôtellerie. Il faut maintenant prolonger le fonctionnement de Sesamtel, de façon à assurer son avenir à long terme, en procédant à un tour de table financier qui réunirait les professionnels et un certain nombre de grands opérateurs financiers. Cette affaire est en cours de solution. J'ai participé vendredi dernier au congrès de la fédération nationale de l'industrie hôtelière. J'ai eu devant moi un certain nombre d'hôteliers qui ont formé un club qui participera financièrement à cette affaire et qui montrera que la profession est prête à prendre ses responsabilités dans ce domaine, comme l'Etat a pris les siennes jusqu'à maintenant.

Enfin, on a beaucoup évoqué les structures de mon secrétariat d'Etat. Vous me permettez d'abord de dire que je me sens très à l'aise comme secrétaire d'Etat au tourisme rattaché au ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme, mon ami Alain Madelin. Je me rends bien compte que le tourisme est une activité qui déborde largement les problèmes industriels et qui devrait intéresser l'ensemble de mes collègues du Gouvernement. On doit effectivement mener une réflexion sur les moyens d'assurer un fonctionnement efficace d'un secrétariat d'Etat au tourisme. Mais il s'agit plus d'un problème d'état d'esprit que d'un problème de structures. Mon souci, dans l'état actuel des choses, n'est pas de chercher à ce qu'un successeur éventuel soit rattaché à tel ou tel ministre, mais d'essayer, dès maintenant, de convaincre l'ensemble de mes collègues du Gouvernement que chacun d'entre eux peut avoir une action efficace au service du tourisme et, par conséquent, contribuer à la création d'emplois et à l'apport de devises que nous pouvons en attendre.

Dans le projet de budget de 1988, les moyens essentiels restent stables, et je crois l'avoir démontré. Ils sont plus que jamais concentrés sur des besoins prioritaires, avec le souci de mieux les utiliser encore.

Quant à la politique plus active d'information statistique ou économique, d'amélioration de l'accueil en France, de promotion sur les marchés étrangers, elle se poursuit avec, j'ai la faiblesse de le penser, plus d'efficacité que par le passé. Il est vrai que nous avons perdu des places dans la compétition internationale, non que nous ayons fait moins bien que les années précédentes - l'activité touristique en France se développe tous les ans régulièrement - mais d'autres pays, et pas toujours les plus industrialisés, se développent peut-être plus que nous. C'est le cas, par exemple, de l'Espagne. C'est, dans une moindre mesure quand même, puisque nous sommes presque à égalité avec ce pays, le cas de l'Italie. Mais l'important est que nous pourrions mieux faire, parce que nous disposons d'atouts plus évidents que d'autres. Nous savons aussi que la tentation de nos compa-

triotés sera de plus en plus forte de partir à l'étranger. Il faut donc la compenser par un effort de plus en plus grand pour attirer les touristes étrangers en France.

Nous avons un solde positif de la balance des paiements touristiques qui est de l'ordre de 20 milliards de francs. C'est un des meilleurs de toutes les activités économiques françaises.

M. Jean Bouffils. Il avait toujours monté !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Il est monté jusqu'à 31 milliards de francs, mais c'était l'effet mécanique du cours du dollar.

M. Louis Mexandeau. Vous avez réussi à faire baisser le solde positif ! C'est encore une réussite de ce Gouvernement !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Si l'on prend les seuls chiffres de l'année 1985 et qu'on y applique mécaniquement les effets du dollar, on redescend de 30 milliards à 20 milliards de francs. Alors ne dites pas qu'on a moins fait que vous !

Nous avons mené un effort de rationalisation de la Maison de la France pour essayer d'être plus efficaces sur les marchés étrangers, pour créer ce partenariat dont nous avons parlé. Je suis frappé par l'espoir que mettent les partenaires du tourisme dans cette Maison de la France. C'est même au point que je me demande si tous ces partenaires connaissent vraiment les organismes qui, auparavant, faisaient ce que fait maintenant la Maison de la France, puisque celle-ci n'était au départ qu'un regroupement d'organismes existants. Je finis par croire qu'on oublie ce qui existait, tellement c'était inefficace. Je souhaite que le regroupement, l'association des professionnels, des régions et des départements à notre effort de promotion et de cohérence, l'esprit d'entreprise mis au service de l'Etat, je souhaite que tout cela donne les résultats que vous attendez. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Vincent Porcili. Vous n'avez pas répondu aux propositions du groupe communiste !

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le secrétaire d'Etat, je peux souscrire à ce que vous venez d'indiquer. Dans les régions françaises, je ne vous cacherai pas que cette institution originale de la Maison de la France a suscité bien des espoirs. Je souhaite que vous nous indiquiez si vous êtes convaincu de l'importance de rapports étroits entre la Maison de la France et les régions.

Je veux vous féliciter, car vous avez réussi au moins deux choses qui n'avaient pas été faites avant.

D'abord, vous êtes allé au bout de la décentralisation dans le domaine du tourisme en faisant voter un texte qui permet désormais la mise en place dans chaque région, sous la responsabilité de la région, des comités régionaux du tourisme.

Chacun mesure l'importance pour nos régions de ce tourisme en tant que gisement d'activités et d'emplois. Au lieu de vous enfermer dans une vision centralisatrice, vous avez réussi ce que personne n'avait réalisé jusqu'à présent. Bravo et merci !

Mais, à partir de là, afin de respecter la volonté précise des régions exprimée par les comités régionaux, vous devez leur donner la possibilité de travailler ensemble. Pour ma part, je souhaite que les présidents des comités régionaux du tourisme puissent se rencontrer dans une structure fédérale afin d'échanger non seulement leurs expériences, mais d'assurer aussi l'efficacité la plus grande des investissements possibles dans le domaine de la promotion, soit par une association entre plusieurs régions, soit, bien entendu, par un travail pleinement cohérent avec la Maison de la France. Chacun sait bien qu'une centralisation est indispensable pour éviter une dispersion des crédits et des efforts et assurer la cohésion.

Etes-vous d'accord, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que la Maison de la France contribue à assurer la cohérence des actions librement décidées par les régions ?

Dans le même esprit, ne pensez-vous pas qu'il serait opportun que, dans l'analyse des comptes du tourisme, puissent être individualisés les comptes au niveau des régions ?

Ce serait, me semble-t-il, un bon moyen pour sensibiliser l'ensemble des partenaires et pour préparer l'intégration dans les contrats de Plan Etat-régions des problèmes du tourisme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la coopération entre l'Etat et les régions est tout à fait acquise.

Vous posez, par ailleurs, le problème plus spécifique de la Maison de la France et de son rôle pour assurer la cohérence des actions des régions.

La Maison de la France vient de signer plusieurs accords avec certaines régions, notamment la vôtre, c'est-à-dire la région Languedoc-Roussillon, mais aussi avec la Bretagne, la Bourgogne, avec des départements d'outre-mer et, bientôt, avec un territoire d'outre-mer, la Nouvelle-Calédonie. Cela montre bien qu'il existe une coopération des régions avec la Maison de la France. Cela concrétise notre souci de partenariat.

Bien entendu, chaque fois qu'une convention est signée entre une région et la Maison de la France, c'est une expérience supplémentaire apportée à cette dernière à propos d'opérations de promotion des régions concernées. Par conséquent, cet échange me paraît aller de soi, et la Maison de la France sera le lieu où les régions pourront échanger des expériences.

Vous avez évoqué l'introduction d'un volet tourisme dans les contrats de Plan Etat-régions. Permettez-moi de vous répondre que la procédure d'élaboration de 10^e Plan commence. Le souci du Gouvernement est d'éviter la multiplication des contrats particuliers. Néanmoins, il est tout à fait possible que, dans les régions à forte fréquentation touristique, le volet tourisme se justifie, dans la mesure où les activités les plus importantes nécessitent effectivement un volet particulier. Cela se discutera au cas par cas, selon les régions. Je suis personnellement tout à fait favorable au développement de cette notion de contractualisation dans le domaine de l'aménagement touristique. Les fonctionnaires de mon ministère sont tout prêts, dès à présent, à travailler avec vos équipes régionales pour essayer de faire avancer les choses et contribuer ainsi au développement du tourisme dans le cadre de l'aménagement du territoire.

M. Jacques Blanc. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. Avant de donner la parole à notre collègue Bouvet, je voudrais rappeler l'esprit qui préside à la procédure des questions : il ne s'agit pas d'un exposé, mais d'une question à laquelle M. le secrétaire d'Etat répond le plus rapidement et le plus clairement possible.

La parole est à M. Henri Bouvet.

M. Henri Bouvet. Enfin, nous entendons parler du tourisme en termes d'entreprise et avec l'esprit d'entreprise.

Je souhaite poser à M. le secrétaire d'Etat une question qui concerne justement notre action sur les marchés extérieurs. Il nous a parlé de la Maison de la France, maintenant installée, et il a précisé que deux pays allaient faire l'objet d'une « attaque » commerciale : la République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis. Or, aujourd'hui, dans la tourmente internationale dans laquelle nous sommes plongés, nous nous apercevons que le mark risque d'être réévalué et que le dollar américain risque de baisser. Ces tendances contradictoires ne risquent-elles pas de perturber l'action commerciale qu'il entend mener ?

En 1992, la France va se retrouver au centre de l'Europe. Le Gouvernement a pris des dispositions dans les domaines routier, autoroutier et ferroviaire, pour renforcer l'impact bénéfique qu'entraînera cet afflux d'étrangers sur notre activité touristique. Dans ces conditions, monsieur le secrétaire d'Etat, comment les autres départements ministériels auxquels vous avez fait allusion tout à l'heure aident-ils l'action de la Maison de la France et la promotion du tourisme français à l'étranger ? Je ne veux pas parler de cette image un peu compassée de la France, mais bien des produits touristiques, de ce que les Anglo-Saxons appellent les *packages* que nous montons en France. Pouvez-vous, autant que faire se peut nous préciser rapidement comment les services du commerce

extérieur ou les fonctionnaires chargés des intérêts commerciaux français à l'étranger travaillent pour la Maison de la France ou en liaison avec elle ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. C'est une vaste question !

Votre première remarque portait sur les marchés américain et allemand. D'une part, l'éventuelle réévaluation, du moins la bonne tenue du mark par rapport au franc, justifie de notre part un effort immédiat sur l'Allemagne ; d'autre part, en ce qui concerne, les Etats-Unis, après les difficultés qui ont été évoquées ici, la destination Europe connaît un regain de faveur sur le marché américain qui, vous le savez, est pour nous extrêmement riche de potentialités. Actuellement, seuls 4 p. 100 des Américains quittent leur territoire national pour visiter l'Europe. Il reste donc encore un grand réservoir de clients potentiels. C'est au moment où l'on sent ce redémarrage qu'il faut agir, avec peut-être le souci d'un investissement à plus long terme compte tenu de l'importance de ce marché.

Votre deuxième question, plus générale, portait sur la définition des priorités dans la promotion de la France à l'étranger. Je peux vous répondre que, outre ces deux pays, nous allons mettre l'accent sur d'autres pays proches, comme la Grande-Bretagne qui est notamment concernée par le marché des sports d'hiver, qui est très important pour nous. Nous allons faire porter aussi notre effort sur l'Italie et l'Espagne. En revanche, nous allons probablement diminuer notre effort sur certains marchés plus marginaux, où nous avions des représentations qui entraînaient des frais de fonctionnement sans grande efficacité commerciale.

En ce qui concerne l'appui de mes collègues, j'indique qu'ils sont, pour certains, représentés au conseil de surveillance de la Maison de la France et qu'ils peuvent donc suivre nos efforts. Je pense au ministère de la culture, au ministère des départements et territoires d'outre-mer, au ministère du commerce extérieur et, bien entendu, au ministère du budget. Par ailleurs, chaque fois qu'une opération peut intéresser un ministère, par exemple l'opération que nous allons entreprendre sur le marché américain, nous pouvons faire appel à tel ou tel de nos collègues pour nous appuyer. Je pense, par exemple, à la D.G.T., au ministère des P. et T. qui peut être intéressé par les consommations de télécommunications par les touristes venant en France, aux grandes entreprises qui dépendent du ministère des transports, comme la S.N.C.F. ou Air France, qui répondent en général « présent » dès lors qu'on leur propose une opération efficace et qui présente à leurs yeux un véritable intérêt.

M. le président. La parole est à M. Ladislas Poniatowski.

M. Ladislas Poniatowski. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déclaré que les chances de l'essor du secteur touristique en France résidaient dans l'accroissement de la fréquentation étrangère. Cela passe, bien sûr, par une adaptation de nos produits touristiques aux attentes de la clientèle étrangère, mais surtout, je crois, par un effort de promotion à l'étranger. Vous l'avez compris, et c'est dans ce but que vous avez créé la Maison de la France. Il faut que les moyens financiers de promotion de cette maison soient à la hauteur des ambitions de notre pays.

En nombre de visiteurs et en termes de recettes, la France perd des parts de marché par rapport à ses principaux concurrents, vous l'avez dit tout à l'heure. Nous sommes derrière les Etats-Unis, l'Espagne et l'Italie, et si nous n'y prenons pas garde, nous allons être dépassés par la Grande-Bretagne.

M. Jean Beaufils. Eh oui !

M. Ladislas Poniatowski. A titre de comparaison, en 1987, la France recevra environ 36 millions de visiteurs et attend 70 milliards de recettes ; l'Espagne recevra à peu près 50 millions de visiteurs et attend 100 milliards de recettes. Il y a, je crois, une corrélation directe entre les efforts de promotion et le nombre de visiteurs que reçoivent nos pays respectifs.

M. Jean-Marie Bockel. Très juste !

M. Ladislas Poniatowski. En 1987, la France a prévu de dépenser 50 millions de francs, les 30 millions inscrits au budget, plus les 20 millions de francs exceptionnels qui, vous l'avez rappelé, seront utilisés en 1988 pour des efforts de pro-

motion en direction de l'Allemagne et des Etats-Unis. En comparaison, l'Espagne déploie un effort trois fois plus important, puisqu'elle dépense 150 millions de francs. De leur côté - retenez bien ces chiffres - l'Italie dépense 55 millions de francs et la Grande-Bretagne, 80 millions.

Autrement dit, nous dépensons beaucoup moins que nos concurrents. Et même si nous ajoutons à l'effort de l'Etat l'effort conjoint des départements et des régions - c'est l'originalité du crédit exceptionnel de 20 millions dont je viens de parler - nos voisins le font aussi et nous sommes toujours en retard.

Au budget de 1988, ne sont inscrits que 30 millions de francs. Je suis tenté de dire : bravo, monsieur Descamps, encore un effort, monsieur Ballardur ! (Sourires.) Il est très important, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'effort exceptionnel soit reconduit. Il faut absolument que vous arrachiez à M. le ministre d'Etat au moins 20 millions de francs supplémentaires.

M. Jean-Pierre Destrade. Belle critique de M. Ballardur !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Je vous remercie de votre intervention, monsieur le député. Je veux toutefois nuancer les informations que vous avez données.

En premier lieu, il faut comparer des choses comparables et ajouter à l'effort de l'Etat, vous l'avez dit, celui des régions, des collectivités locales et des professionnels - je pense en particulier à Air-France et à la S.N.C.F., mais il y en a d'autres. A l'étranger aussi, les dépenses de l'Etat sont complétées par celles d'autres intervenants, mais quelquefois dans des proportions moindres, par exemple en Espagne. En tout cas, en France, l'apport de l'Etat est au moins triplé par celui des autres partenaires. Je dirai presque qu'il n'est que triplé, car je pense que l'on peut encore développer ce partenariat.

En deuxième lieu, il n'est peut-être pas nécessaire de tout concentrer sur la promotion. Ainsi, j'étais aux Etats-Unis il y a une dizaine de jours. Il faut certes y mener un effort minimum de promotion et de publicité, mais la France vient déjà, en général, au premier rang des destinations souhaitées par les Américains. Les freins ne tiennent donc pas à la faiblesse de notre effort de promotion, mais au fait que la France est considérée comme un pays trop cher ou pas assez accueillant. Il vaut donc mieux parfois dépenser l'argent dont on dispose en France même pour sensibiliser les Français à l'accueil, voire parfois ne pas dépenser d'argent du tout, mais permettre aux professionnels d'être plus compétitifs dans le domaine des prix. C'est ce que nous faisons.

Vous le voyez, la corrélation n'est pas toujours parfaite entre le nombre de visiteurs en provenance d'un pays et l'effort de promotion que l'on fait en direction de ce pays.

J'ajoute enfin que l'efficacité de l'action de promotion est plus importante que le montant des crédits consacrés à la promotion. On peut dépenser beaucoup d'argent dans une action de promotion inefficace, alors qu'une action moins coûteuse se révélera plus rentable. Mon souci, dans l'immédiat, même si le crédit supplémentaire de 20 millions de francs était nécessaire, est moins de dépenser plus que de dépenser mieux.

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez évoqué, et je vous en remercie, le problème des chèques-vacances et du tourisme social. Je suis convaincu que seule une formule d'aide à la personne peut permettre de réduire les inégalités dans le domaine des vacances et des loisirs. Je souhaite que vous confirmiez votre volonté d'aboutir, car il faut bien reconnaître que les formules actuelles ne sont qu'un pis-aller.

On n'aboutira que lorsque l'on aura reconnu que la participation volontaire de l'entreprise ne doit pas être affectée de charges sociales ou considérée comme un avantage acquis ou comme un salaire. A partir de ce moment-là, on pourra drainer vers l'aide à la personne des sommes colossales qui sont, jusqu'à présent, exclusivement réservées à des formes d'accueil collectives. Je m'explique.

Si l'on veut que les ouvriers d'une entreprise puissent réellement choisir leur lieu de vacances et leurs loisirs, il faut qu'ils puissent bénéficier des mêmes aides selon qu'ils sont dans le village de vacances du comité d'entreprise ou qu'ils décident de venir dans un gîte rural de Lozère, par exemple.

Si l'on permet que se concrétise pleinement l'idée du titre-vacances ou du chèque-vacances que j'avais lancée voilà déjà une dizaine d'années, on pourra faire du tourisme rural un facteur d'aménagement du territoire, mais aussi de réduction des inégalités. C'est la meilleure formule de réduction des inégalités dans une société que nous voulons libérale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises sur les chèques-vacances. C'est une bonne idée qui a été mal mise en œuvre. On constate, en effet, et la Cour des comptes l'a d'ailleurs souligné, que l'activité exercée par l'Agence nationale des chèques-vacances est déficitaire, d'une part, parce que le volume des chèques émis n'a pas été suffisant ces dernières années, d'autre part, parce que face à ce volume insuffisant, les frais de structures fixes sont beaucoup trop élevés.

Nous nous employons à trouver une formule qui soit acceptée par l'ensemble des partenaires sociaux ainsi que par les différentes administrations concernées. Tout le monde, en effet, est bien d'accord pour rechercher une meilleure mise en œuvre de cette bonne idée. Pour cela, il faut jouer sur deux points.

En premier lieu, il faut augmenter le volume des chèques-vacances émis. On peut y parvenir, d'une part, en améliorant les incitations - vous savez que ce n'est pas facile, parce que le budget social de l'Etat est déjà élevé - d'autre part, en faisant montre d'une grande agressivité commerciale auprès des entreprises susceptibles de mettre en œuvre le système de chèques-vacances.

En deuxième lieu, il faut agir sur les frais fixes, essayer de les diminuer et de les proportionner au volume de chèques émis. A cet effet, une orientation qui pourrait être admise par les uns et les autres, consisterait à privatiser la commercialisation tout en maintenant une structure allégée de gestion de l'ensemble des chèques-vacances.

Je souhaiterais aussi, bien sûr, que l'on trouve quelques incitations fiscales supplémentaires pour rendre plus attractifs les chèques-vacances.

M. Jacques Blanc. C'est indispensable !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Une discussion est en cours avec divers ministères intéressés, mais aussi avec les partenaires sociaux et les responsables de l'Agence nationale des chèques-vacances et ce, dans un esprit très constructif de la part de tous. Chacun, je le répète, s'accorde à penser qu'il s'agit d'une idée qui peut permettre de développer l'accès aux vacances du plus grand nombre, mais qu'il convient de la mettre en œuvre avec un grand souci de rigueur dans la gestion.

Nous cherchons donc ensemble la meilleure formule et nous ne sommes pas loin, je crois, d'arriver au but. Je l'espère en tout cas. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Jacques Blanc. Je l'espère aussi !

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Marie Bockel.

M. Jean-Marie Bockel. Monsieur le secrétaire d'Etat, si nous vous donnons acte de la poursuite de notre politique d'accueil, nous devons regretter, avec bien des responsables, que vous ayez renoncé à assumer l'essentiel des responsabilités qui doivent demeurer celles de la puissance publique vis-à-vis d'un secteur économique aussi sensible à la concurrence internationale.

Un tel renoncement n'est pas explicable lorsqu'on mesure les effets négatifs cumulés qui résultent de cette attitude d'abandon et des politiques offensives - M. Poniatowski y faisait allusion - développés dans le même temps par nos voisins et concurrents les plus directs. Car la France, indépendamment des fluctuations du dollar, qui posent un vrai problème, régresse d'autant plus depuis deux ans sur le marché international que celui-ci progresse de nouveau. Pendant que la Grande-Bretagne, comme bien d'autres pays d'Europe, attire de nouveau les visiteurs d'outre-Atlantique, nous continuons, par un travers bien français, d'incriminer, pêle-mêle, le ciel, la reprise du terrorisme et le cours du

dollar, en négligeant les responsabilités qui sont les nôtres - aujourd'hui les vôtres - monsieur le secrétaire d'Etat, dans ce manque à gagner qui se chiffre en milliards de francs.

Au-delà de votre budget insuffisant, sur lequel je ne reviens pas, que ferez-vous contre l'application indifférenciée et maladroite des visas ? Votre scoop de tout à l'heure n'était pas une réponse.

Que ferez-vous face à la puberté prolongée d'une Maison de la France qui manque plus encore de crédit que de crédits ?

Vous avez d'ailleurs tiré vous-même les conséquences de votre erreur en prenant paradoxalement, contre vos principes affichés, la présidence directe de cet organisme « indépendant », dont le personnel valeureux, sans perspectives, inquiet pour son avenir, se démobilise malgré les qualités de M. Blanckaert et, par contrecoup, démobilise le personnel de la direction du tourisme. On n'a pas besoin de cela. Monsieur le secrétaire d'Etat, ne tirez pas sur les pianistes !

Vous avez également décidé de gérer directement une enveloppe de 18 millions de francs de crédits pour une image de la France sans doute bien floue, puisque je n'ai, malgré tous mes efforts, clairement saisi ni l'affectation ni l'efficacité de cette part importante de votre budget en 1987. Je ne vous demanderai pas, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle est, à côté de la part de l'Etat, la part des différentes parties prenantes privées du G.I.E. auquel vous faisiez allusion. Ce serait une question trop cruelle.

Notre économie touristique peut reconquérir les parts de marché perdues depuis deux ans. Comment rendrez-vous confiance aux investisseurs, aux entreprises qui prospectent les clientèles étrangères, mais aussi françaises, ainsi qu'à ceux qui exportent nos produits et nos technologies touristiques ? Cet effort nouveau doit être préparé et accompagné par l'Etat. Cette relance exige des crédits de promotion et de publicité accrus, capables dès lors d'entraîner les participations souhaitées des partenaires territoriaux et privés qui ne craignent plus d'être simplement conviés à compenser le désengagement de l'Etat.

Je vous prie, monsieur le secrétaire d'Etat, de m'excuser pour le rythme un peu rapide de ma question. *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Si j'utilisais le même rythme que vous, monsieur Bockel, je ne suis pas sûr que vous me comprendriez beaucoup. J'ai cru tout de même déceler dans votre question quelques reproches à l'égard de notre politique *(Sourires)*, et je vais y répondre.

S'agissant des visas, vous savez très bien qu'ils sont délivrés par les consulats, que nous avons dû équiper des moyens nécessaires pour qu'ils soient efficaces. Certaines villes comme New York ou Los Angeles délivrent jusqu'à plus de 1 500 visas par jour. Dès lors vous comprendrez que les services se soient heurtés à des problèmes d'organisation qui ont été résolus au fur et à mesure.

Je crois pouvoir dire que dans 98 ou 99 p. 100 des cas les visas sont désormais délivrés à la satisfaction de ceux qui les demandent. Bien entendu, il reste toujours quelques cas où des difficultés peuvent se produire, mais je peux témoigner qu'ils sont en diminution régulière.

J'ai indiqué tout à l'heure que nous avions pris une mesure pour simplifier la procédure des visas. Vous semblez l'estimer de peu d'importance. Cela m'étonne de votre part, monsieur Bockel. Si vous étiez au fait des problèmes qui se posent aux touristes en provenance de certains pays, vous changeriez d'avis. Décider que l'on pourra utiliser un visa de court séjour dans les six mois qui suivent son obtention au lieu de deux, cela permet, sur le plan pratique, d'allonger le laps de temps dont on dispose pour demander son visa et de résoudre en même temps toute une série de problèmes liés à la durée de validité des passeports.

Nous sommes conscients de la gêne que l'instauration du visa entraîne pour de nombreux touristes, mais cette mesure répond au souci de sécurité que le Gouvernement exprime très régulièrement. J'ajoute qu'il obtient des résultats, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé.

En ce qui concerne la Maison de la France, je vous répondrai sans détour. Quand j'ai pris mes fonctions au secrétariat d'Etat au tourisme, je me suis aperçu que ceux qui travaillaient dans les services de promotion ne savaient pas qui était leur patron. Je me suis trouvé devant une dispersion des

structures, donc une multiplicité des responsables, un manque de cohérence et, finalement, une très grande inefficacité.

M. Gérard Fraulet. Il n'y avait rien !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Personne, parmi les professionnels ou les responsables du tourisme dans les régions que j'ai interrogés sur ce point, ne savait exactement ce qu'il en était de l'action de promotion touristique à l'étranger.

Si la Maison de la France a été, comme vous le disiez, un fantôme, c'est qu'elle n'était au départ que le regroupement de structures qui étaient elles-mêmes des structures fantômes. Ne nous reprochez pas d'en faire un organisme plus efficace ! Je ne dis pas cela pour le personnel qui, en général, faisait très bien son travail. Malheureusement, souvent, alors que les femmes et les hommes font bien leur travail, les structures font que ce travail est inefficace ou reste méconnu.

La Maison de la France sera le gage d'une plus grande efficacité. Elle permettra de mieux connaître ce qui se fait, ce qui veut dire que les partenaires du tourisme y viendront pour y travailler avec l'Etat et qu'ils y trouveront leur intérêt.

M. Ladislas Poniatowski. Elle a un très bon président ! (Sourires.)

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Vous m'avez reproché d'avoir pris la présidence du conseil de surveillance. Mais il ne faut pas, monsieur Bockel, se mettre en contradiction avec ses déclarations : ou l'on souhaite que la Maison de la France garde un lien avec l'Etat, en particulier avec le secrétariat d'Etat au tourisme, et il est bon que le président du conseil de surveillance soit le secrétaire d'Etat chargé du tourisme, ou l'on souhaite qu'il n'y ait pas de lien, et alors on peut, effectivement, reprocher au secrétaire d'Etat d'être président. C'est l'un ou l'autre.

Très franchement, je pense qu'à terme il n'est pas absolument indispensable que le secrétaire d'Etat chargé du tourisme préside le conseil de surveillance, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'il soit présent. Mais dans cette période de transition, la restructuration d'organismes à statuts très différents, en particulier à statut public, fait qu'il m'est très difficile - je m'en suis aperçu à l'expérience - de ne pas assumer moi-même la direction. Je le ferai, ou mes successeurs le feront, jusqu'à ce que la Maison de la France soit mise sur les rails.

Vous avez enfin évoqué la nécessité de participations des professionnels venant en complément de celle de l'Etat. Je ne prendrai qu'un exemple : en 1987, le budget de promotion de la France s'est élevé, pour l'ensemble des Etats-Unis, à 1 750 000 dollars. Sur cette somme, 1 000 000 de dollars ont été apportés par le secteur privé et les régions et 750 000 dollars par l'Etat. C'est un bon exemple de partenariat. Je pourrai dire la même chose pour la République fédérale d'Allemagne.

M. Gérard Fraulet. C'est vrai !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Destrade.

M. Jean-Pierre Destrade. Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis pleinement d'accord sur les observations du rapporteur de la commission de la production et des échanges, M. Léonce Deprez - dont le sentiment est, me semble-t-il, partagé par la majorité de nos collègues - observations selon lesquelles le montant des crédits de votre budget est inversement proportionnel aux ambitions affichées.

Cela étant, ma question se veut constructive.

A l'heure des premiers bilans de 1987, force est de constater que mieux vaut, pour un touriste, visiter l'Espagne, ou mieux encore la Belgique, que la France. C'est en tout cas la morale que l'on peut tirer d'une étude récente concernant les prix des différents services financiers dans six pays de la Communauté européenne : Belgique, Espagne, Royaume-Uni, République fédérale d'Allemagne, Pays-Bas, France.

Sur les opérations de change en billets entre dollar et monnaie locale on observe, en effet, de gros écarts suivant les pays entre les prix de vente et le prix d'achat des devises. Notre pays détient, hélas, le record de ces écarts.

Ces écarts sont dus, bien sûr, à la marge que prélèvent les établissements bancaires sur ce type d'opérations. Les banques de l'hexagone se servent copieusement. Les touristes

l'ont remarqué. Ils ne sont pas dupes. La cherté des opérations de change en France, notamment si l'on fait la comparaison avec l'Espagne, est sans nul doute un élément qui explique la régression des résultats touristiques cette année.

Il est souhaitable, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'échéance de 1992 et la mise en place d'un marché européen des services financiers conduisent les institutions financières françaises à diminuer leur prélèvement sur les opérations de change et à s'aligner sur la concurrence, sous peine, bien évidemment, de perdre une partie de leur clientèle au profit des établissements étrangers.

Monsieur le secrétaire d'Etat, quelle démarche envisagez-vous donc d'entreprendre dans ce sens auprès de votre collègue, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Je vous remercie, monsieur le député, d'avoir posé cette question très constructive sur les pratiques de change occasionnelles qui peuvent porter préjudice à notre image sur le plan du tourisme.

Le service de change peut être effectué par différents prestataires : banques, hôtels, bureaux de change frontalières - et vous en avez pas loin de chez vous - voire banque de France. A chaque fois, les coûts peuvent être différents.

En fait, le problème est double.

D'abord, il y a un problème d'accueil. Si les coûts sont trop élevés par rapport aux services rendus, les touristes peuvent avoir l'impression d'un mauvais accueil, surtout lorsqu'il est possible d'effectuer des comparaisons avec des pays étrangers.

Ensuite, il y a un problème de concurrence. A partir du moment où des commissions abusives sont prélevées sur ces opérations de change, cela peut ressortir de pratiques anti-concurrentielles et donc faire l'objet de sanctions.

Je suis donc tout à fait d'accord avec vous pour parler de ce problème à la fois à M. Balladur et à mon collègue Jean Arthuis, secrétaire d'Etat à la consommation.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front National (F.N.).

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Monsieur le secrétaire d'Etat, pour lutter contre le terrorisme, le Gouvernement a instauré le visa d'entrée sur le territoire national, mesure qui était proposée par le groupe Front national à l'encontre de pays tels que la Libye, l'Algérie ou la Tunisie, qui avaient soutenu ou aidé les terroristes palestiniens et libanais en leur délivrant des passeports.

Mais cette obligation a été étendue à d'autres pays peu suspects d'aider les terroristes comme l'Amérique et le Canada. Cette maladresse, ajoutée à l'interdiction de survol de notre territoire pour les avions américains allant donner une leçon au chef des terroristes Kadhafi, explique en partie la régression du tourisme nord-américain.

Enfin, il faut noter que, dans certains cas, à défaut d'une vérification lors de leur départ, les touristes imprévoyants doivent, à leur arrivée dans notre pays, reprendre un vol à destination d'un pays voisin n'ayant pas instauré le système du visa, ce qui fait que l'Italie et l'Espagne sont les principales bénéficiaires de notre maladresse.

Le résultat de cette politique est qu'en 1986 la balance touristique a perdu 8 milliards par rapport à 1985 et que la diminution des recettes en dollars a représenté l'essentiel de cette baisse. J'ajoute que la réciprocité ayant joué, les visas délivrés par les autorités américaines, précédemment gratuits, sont désormais payants et provisoires, ce qui paralyse en partie le développement de nos exportations et de nos investissements outre-Atlantique.

Selon mes informations, les Américains prévoient d'encaisser 4 millions de dollars - soit 24 millions de francs - de recettes au titre des visas délivrés à des Français. Combien nous rapportent les visas que nous délivrons aux Nord-Américains ? Il y a là un coût pour la balance des paiements qu'il faudrait évaluer.

M. le président. Mon cher collègue, vous n'êtes pas là pour faire un exposé, mais pour poser une question. Vos deux minutes sont écoulées. Posez votre question.

M. Pierre Descaves. J'ajoute que les entreprises concernées sont sérieusement inquiètes.

Quand, monsieur le secrétaire d'Etat, aura-t-on la sagesse de revenir à la situation antérieure pour l'Amérique et le Canada, ces pays étant disposés, en contrepartie, à instaurer un visa multiple et permanent gratuit pour les voyageurs de nationalité française ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Pierre Mauger. C'est nouveau, ça !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. La baisse du solde en devises de la balance des paiements de la France pour le tourisme n'est pas essentiellement due au problème des visas. Je vous informe, en particulier, que les enquêtes que nous avons menées sur le territoire américain pour étudier les raisons qui dissuadent le touriste potentiel américain de choisir la destination France ont révélé que les freins essentiels étaient non la nécessité d'obtenir un visa payant ou la crainte du terrorisme, mais - je le répète - le coût de nos prestations et l'accueil que nous réservons aux touristes américains.

M. Pierre Mauger. Et la baisse du dollar !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Ainsi que la baisse du dollar, qui arrive avant la nécessité d'obtenir un visa mais après les deux autres éléments que je viens de citer.

J'ajoute d'ailleurs que les seuls effets mécaniques de la baisse du dollar de 10 à 6 francs entraînent une diminution des recettes, donc une baisse du solde positif de la balance des paiements que l'on peut estimer à 7 ou 8 milliards.

Va-t-on revenir à la situation antérieure, c'est-à-dire à la non-obligation d'un visa pour les ressortissants des pays qui sont importants pour la France sur le plan du tourisme ? Le Gouvernement français n'a pas l'intention de faire de discrimination particulière entre les pays en ce qui concerne l'exigence des visas.

En revanche, la mesure que nous avons prise a fait l'objet de dispositions permettant d'en assouplir l'application dans certains pays. J'ai d'ailleurs indiqué que de nouvelles mesures d'assouplissement allaient être mises en œuvre dès le 1^{er} novembre prochain. Actuellement, la délivrance des visas est beaucoup plus souple dans les grands pays « pourvoyeurs de touristes » que sont les Etats-Unis, le Canada, la Scandinavie, tous pays qui n'étant pas dans la Communauté économique européenne sont soumis à l'exigence du visa.

Pour le moment, je ne peux pas vous en dire plus. Mais sachez que les représentants de la Maison de la France à l'étranger, qui sont en même temps les représentants de mon secrétariat d'Etat - ils ont une double casquette -, font tous leurs efforts pour essayer de résoudre au mieux les cas difficiles qui se présentent. De plus, un service spécialisé du ministère des affaires étrangères est tenu informé régulièrement des difficultés matérielles qui peuvent se présenter dans les consulats chargés de délivrer des visas.

Les visas sont payants. Ils procurent donc des recettes pour l'Etat. Il est vrai aussi que le ministère des affaires étrangères bénéficie de dotations pour mettre en place les moyens nécessaires à la délivrance de ces visas. Mais vous savez comme moi, monsieur le député, que les règles de la comptabilité publique interdisent toute affectation des recettes aux dépenses : il ne me sera donc pas possible de vous donner le solde de ces opérations.

Ce qui importe, c'est le résultat. Je le répète : progressivement, les choses s'améliorent. Cela dit, le jour où les menaces terroristes auront disparu de notre pays, j'espère bien que nous reviendrons à la situation antérieure et qu'il n'y aura dans ce domaine plus de frein au développement du tourisme.

M. le président. Pour le groupe du R.P.R., la parole est à M. Jean-Claude Lamant.

M. Jean-Claude Lamant. Monsieur le secrétaire d'Etat, le Chemin des Dames est un haut lieu de notre histoire et les combats meurtriers qui se sont déroulés sur cette ligne de crêtes durant la Première Guerre mondiale l'ont rendu tristement célèbre, en France, en République fédérale d'Allemagne, dans différents pays européens et même aux Etats-Unis.

Soixante-dix ans plus tard, il reste ça et là des monuments, un musée, des cimetières, des cavernes riches en inscriptions rupestres réalisées par les combattants qui attirent, par conséquent, des visiteurs. Toutefois ils pourraient être plus nombreux.

Pour que le souvenir se perpétue, des associations locales composées de bénévoles ont beaucoup fait avec peu de moyens. Le département de l'Aisne, par l'intermédiaire de son comité départemental de tourisme, a également beaucoup œuvré.

Le Chemin des Dames est certes situé dans l'Aisne, mais il appartient à la mémoire du pays et fait partie du patrimoine national. Le faire mieux connaître, accueillir les visiteurs français et étrangers dans de meilleures conditions, voilà ce qu'une action commune entre les collectivités locales et l'Etat pourrait permettre.

Avec la proximité de ma ville, Laon, ancienne capitale carolingienne, peuvent être combinées deux formes voisines de tourisme : le tourisme culturel d'une part, le tourisme historique d'autre part.

L'Etat ne peut être absent d'un site aussi prestigieux. Quelle pourrait donc être, monsieur le secrétaire d'Etat, son action ? Pour les responsables locaux, qui sont très désireux d'aller de l'avant, il n'est pas question, bien entendu, de tout attendre de vos services, mais une réelle coopération est possible. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, m'apporter un éclairage sur cette question ?

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez tout à fait raison de parler du tourisme lié à l'histoire. Ce que j'appelle dans certains cas le tourisme du souvenir fait partie de mes préoccupations. C'est ainsi que la célébration de l'anniversaire du débarquement des Alliés en Normandie a bénéficié d'une participation conséquente de la part de mon secrétariat d'Etat. Plus généralement, les hauts lieux comme Verdun et le Chemin des Dames sont à prendre en compte dans la valorisation de notre patrimoine historique.

Je viens de signer avec le ministre de la culture une convention pour permettre une meilleure utilisation du patrimoine culturel et historique français, à des fins touristiques. L'« exploitation » - si vous me permettez ce terme - de ce haut lieu de notre histoire qu'est le Chemin des Dames pourrait faire l'objet d'une attention particulière. Je vais donc demander à la délégation au tourisme de votre région d'étudier ce dossier qui pourrait faire l'objet d'une expérience pilote dans le cadre de cette convention. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Aubert.

M. Emmanuel Aubert. Monsieur le secrétaire d'Etat, notre tourisme connaît une baisse sensible qui nous relègue au cinquième rang des pays touristiques.

Certes, votre action en faveur d'une véritable promotion d'une image de la France dynamique est sympathique - mais elle semble manquer de souffle, de cohérence et de moyens.

La Maison de la France, c'est bien ! Mais est-ce suffisant ? Doit-on s'en satisfaire, surtout avec des moyens qui sont, eux, insuffisants ?

Le tourisme est devenu une industrie d'exportation essentielle. Il semble que tous les Français n'en soient pas totalement conscients, si j'en juge par le rejet récent de l'amendement concernant l'abaissement de la T.V.A. sur les hôtels quatre étoiles. (*Exclamations sur les bancs du groupe U.D.F.*) Ce n'est pas grand-chose, mais c'est déjà beaucoup !

L'industrie du tourisme doit faire preuve de technicité, connaître les marchés, s'adapter à la concurrence et utiliser les technologies nouvelles. Cette industrie doit donc accorder une place essentielle à l'innovation, sous peine de perdre la compétition dans laquelle elle est engagée. Or l'innovation, monsieur le secrétaire d'Etat, est particulièrement absente de votre budget, puisqu'aucun crédit n'est prévu pour elle.

J'aimerais savoir quelles sont, dans les grandes lignes, les actions que vous comptez entreprendre et mettre en œuvre dans les années qui viennent et au cours de cette année même pour introduire dans l'industrie du tourisme cette dimension essentielle qu'est l'innovation.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, j'ai cru comprendre qu'au début de votre intervention vous faisiez allusion à un cinquième rang que la France occuperait parmi les pays touristiques. Soucieux que nul ne succombe au défaitisme, je précise que la France est le quatrième pays touristique du monde, mais qu'elle est quasiment à égalité avec l'Italie, qui occupe le troisième rang. La différence tient à un ou deux milliards de francs. Par conséquent, notre pays peut être considéré comme le troisième ex aequo. Certes, l'Italie et la France ont été dépassées par l'Espagne, mais notre pays n'a rien perdu de son dynamisme. De telles précisions s'imposent pour que, je le répète, l'ensemble de l'industrie touristique française ne soit pas atteinte par un certain défaitisme qui ne serait pas favorable à l'effort d'agressivité et de dynamisme nécessaire pour aller de l'avant.

Notre action manquerait de souplesse et de cohérence, dites-vous, et la création de la Maison de la France ne serait pas suffisante à cet égard. Mais mon souci est de mettre en œuvre de façon efficace cette idée, qui est d'ailleurs reconnue bonne par tout le monde : nous verrons les résultats à l'expérience de l'année 1988.

Peut-on faire plus ? On fera certainement plus si la première expérience de décentralisation et de partenariat est réussie. La Maison de la France « marchera » si tous les partenaires sont convaincus que telle est la bonne solution. L'Etat y prendra toute sa place mais nous ferons encore plus si les autres partenaires agissent de même. Je sais d'ores et déjà que c'est bien parti !

Quant à l'innovation dans le tourisme, vous me permettez de penser que c'est d'abord l'affaire des professionnels, ensuite celle des collectivités locales, qui doivent créer l'environnement favorable afin que ces professionnels puissent mettre en œuvre leurs idées, et, enfin, celle de l'Etat.

Mon projet de budget comporte des crédits destinés à favoriser l'innovation dans le secteur du tourisme. Par ailleurs, la direction de l'industrie touristique a un bureau des produits ; il existe aussi des services d'exploitation et d'aménagement touristique du littoral, du milieu rural et de la montagne, qui disposent d'environ une dizaine de millions de francs destinés à aider les opérations vraiment innovatrices dans le domaine du tourisme.

Notre rôle n'est, bien entendu, que de permettre à des professionnels et, dans certains cas que je souhaite très rares, à des collectivités locales de « mettre le pied à l'étrier ». Il faut ensuite que ceux-là et celles-ci trouvent le moyen d'autofinancer le développement de leurs produits. C'est la raison pour laquelle les crédits en question sont relativement faibles. En effet, il ne s'agit pas de pérenniser des aides, mais de soutenir le plus possible de produits nouveaux, pendant le temps le plus bref possible, c'est-à-dire le temps nécessaire pour qu'ils deviennent économiquement rentables. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Odile Sicard.

Mme Odile Sicard. Nous avons tous constaté, et les rapporteurs l'ont au demeurant souligné, une très forte baisse des crédits de subvention aux hébergements à caractère associatif ou familial, la diminution de ces crédits étant de 39 p. 100.

Il est évident que l'idéologie libérale du Gouvernement actuel s'accorde mal avec la notion de subvention mais, monsieur le secrétaire d'Etat, même si vous n'allez pas jusqu'à nier, comme on pourrait le déduire de votre budget, que l'Etat doit conserver un rôle d'incitation et d'aide indispensable à la réalisation d'hébergements par des organismes à but non lucratif, pourquoi prendre le prétexte d'un bilan pour marquer le pas ?

C'est la négation de la solidarité car il s'agit de types d'hébergement permettant de partir en vacances à des familles qui, autrement, n'en n'auraient pas les moyens, même avec des chèques vacances et qui devront, au mieux, attendre encore. Par ailleurs, les villages de vacances et les hébergements polyvalents jouent un rôle important d'animation et de soutien au tourisme d'été et d'hiver dans les petites stations et favorisent le développement du tourisme dans l'ensemble du pays, développement dont chacun s'accorde à souligner la

progression, qu'il serait incohérent de freiner, même une année, car son importance est grande pour notre économie et pour notre balance des paiements.

Croyez-vous que ce soit le vœu de tous les touristes étrangers ou français aisés de séjourner uniquement dans des stations qui soient des réserves pour hôtes distingués, sans y trouver les contacts et la vie qu'apportent les familles, les enfants et l'animation d'une population en vacances, composée aussi bien de jeunes que de moins jeunes, venant de provinces différentes et donnant, avec la population locale, souvent aidée par ce tourisme local à se maintenir, une image vivante de la France ? Limiter les actions à caractère familial et social n'aboutit pas seulement à tourner le dos à la solidarité, c'est aussi une erreur économique.

En effet, en freinant les équipements de tourisme social, qui ne peuvent pas être laissés à la seule charge des collectivités locales...

M. le président. Veuillez poser votre question, ma chère collègue !

Mme Odile Sicard. J'y arrive, monsieur le président, ... car ils exigent la solidarité nationale, vous videz le tourisme d'une partie de son contenu, perdant ainsi les nombreux emplois qu'il engendre. Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous ne pouvons pas présenter d'amendement accroissant le montant de votre budget, mais seulement nous opposer à l'adoption de vos crédits. C'est à vous que revient la responsabilité de corriger un pareil déséquilibre pour 1988. Le ferez-vous ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Madame le député, je crois avoir déjà répondu en partie à votre question. J'ai en effet souligné qu'il convenait de comparer les crédits de 1988 aux crédits de 1987 corrigés du rattrapage que nous avons effectué en 1987 sur les crédits de paiement.

Par ailleurs, le problème actuel du tourisme associatif est plus de remettre à niveau certains de ses établissements que d'en créer de nouveaux. Il lui faut également mieux utiliser ses équipements tout au long de l'année, afin d'éviter de travailler uniquement pendant les mois d'été et les mois de pointe. Cela demande moins d'argent, ce qui explique l'évolution en termes budgétaires.

L'Assemblée ayant éventuellement la possibilité d'apporter quelques accommodements par le biais de la « réserve parlementaire », je ne désespère pas que vous puissiez réclamer sur ce point un correctif permettant de ne pas faire apparaître le budget en opposition avec notre souci commun de ne pas pénaliser le tourisme associatif par rapport aux autres formes de tourisme. Il faut de tout pour faire une politique touristique ; loin de moi l'idée de pénaliser le tourisme associatif.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Durieux.

M. Jean-Paul Durieux. Monsieur le secrétaire d'Etat, les organismes de tourisme social ont permis et permettent toujours aux personnes et aux familles de ressources modestes d'accéder aux vacances et aux loisirs touristiques, Mme Sicard l'a rappelé.

L'association Vacances-loisirs-culture, dont le siège est en Meurthe-et-Moselle, est l'un de ces organismes. Son action se heurte, comme celle de tous les autres, à l'effondrement des subventions d'Etat mais aussi aux réticences grandissantes des collectivités territoriales, départements et régions. Ainsi, pour la modernisation du centre de vacances de Saint-Nizier-du-Mouchoir, dans l'Isère, Vacances-loisirs-culture s'est vu refuser une subvention par le conseil régional de la région Rhône-Alpes au motif que son siège social n'était pas dans la région et refuser par le conseil régional de Lorraine une subvention parce que le centre n'était pas en Lorraine.

Une mesure efficace pour écarter le risque d'asphyxie des organismes de tourisme social consisterait à les exonérer de la T.V.A. sur les investissements, comme c'est le cas dans le secteur à but lucratif.

J'indique à titre d'exemple que, pour 90 millions de francs d'investissements réalisés en une trentaine d'années, Vacances-loisirs-culture a acquitté 16 millions de francs de T.V.A. sur ces investissements. Cette mesure fiscale, monsieur le secrétaire d'Etat, ne relève pas de votre seule responsabilité et j'ai saisi récemment M. le ministre d'Etat, ministre de

l'économie et des finances, de ce problème. Cependant, le tourisme social ne peut-il trouver en vous un avocat convaincu et résolu de cette mesure d'exonération de la T.V.A. sur les investissements ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Le tourisme social a en moi un avocat convaincu, sous réserve qu'il soit effectivement à but social, et je pense que les associations de ce type n'ont pas eu à se plaindre jusqu'à présent de l'effort de l'Etat pour leur permettre de réaliser leurs investissements.

J'ai pris bonne note des difficultés que vous avez soulignées. Je suis quant à moi très favorable à ce que les associations soient finalement soumises, en matière fiscale, au régime commun des entreprises à but lucratif, afin de pouvoir être gérées comme de véritables entreprises. L'aspect social de ce secteur justifie cependant des aides à la pierre en ce qui concerne les investissements et des aides à la personne les dépenses de fonctionnement.

Je partage donc tout à fait vos préoccupations.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Bockel.

M. Jean-Marie Bockel. L'ensemble des intervenants se sont accordés à souligner les gisements qui existent encore pour le tourisme dans notre pays et en Europe.

Actuellement, en France, six régions littorales et les Alpes du Nord se partagent à elles seules la quasi-totalité des flux touristiques, avec tous les effets de saturation que peut entraîner une telle concentration.

Il est d'autant plus urgent d'étendre et de diversifier notre espace touristique que l'on estime que la part du marché international prise par la France est appelée à doubler dans la décennie à venir.

Pour faire face, il ne suffit pas de se préparer à accueillir deux fois plus de touristes aux mêmes endroits et aux mêmes moments. Il faut au contraire dès aujourd'hui travailler à une meilleure répartition dans le temps et dans l'espace.

A cet égard, le seul espace touristique capable d'admettre sans préjudice majeur un accroissement important de clientèle est l'espace rural. Pourtant, il reste largement en friche malgré le travail important que nous avons accompli en ce domaine, et j'associe M. Souchon à ma question.

Des efforts soutenus sont nécessaires pour mener une politique d'image dynamique et novatrice, pour mettre au point des produits touristiques attractifs et assurer leur commercialisation : tourisme vert, tourisme culturel, tourisme de découverte représentent autant de chances à saisir pour nos départements ruraux dans la perspective de l'ouverture du grand marché européen en 1992.

A la veille de cette échéance, il faudra inventer une véritable stratégie du tourisme pour une véritable industrie du tourisme en France. Cette stratégie n'apparaît ni dans votre budget ni dans votre discours. Quelles mesures concrètes, monsieur le secrétaire d'Etat, envisagez-vous de prendre afin de favoriser dès aujourd'hui le développement et la promotion du tourisme vert ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous avez mal lu mon budget et mal écouté mon discours : je répéterai donc ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire aujourd'hui.

Je vous rejoins tout à fait sur l'intérêt de mieux diffuser dans le temps et dans l'espace le tourisme français.

Quant au tourisme rural, j'y crois moi aussi. Vous vous êtes fait l'interprète de M. Souchon. Lorsqu'il était secrétaire d'Etat à l'agriculture, celui-ci a été à l'origine d'un certain nombre de mesures, telle la prise en compte des revenus tirés du tourisme vert dans le forfait agricole. Le plafond est ainsi passé récemment de 80 000 à 100 000 francs à l'initiative de la majorité, ce qui montre bien qu'il y a une continuité de l'action du Gouvernement sur ce point. Nous avons pris le relais en donnant à cette politique une plus grande ampleur afin de développer le tourisme rural, et je vous remercie de l'avoir souligné. Sachez que le Gouvernement et la majorité actuels vont plutôt plus vite que ce qui se faisait dans le passé.

INDUSTRIE ET TOURISME

(suite)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Industrie et tourisme ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

"Titre III : 76 079 008 francs ;

"Titre IV : moins 923 133 948 francs."

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

"Autorisations de programme : 122 284 000 francs ;

"Crédits de paiement : 47 405 000 francs."

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

"Autorisations de programme : 4 040 820 000 francs ;

"Crédits de paiement : 1 137 335 000 francs."

Sur le titre III de l'état B, MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot et Martinez ont présenté un amendement, n° 18, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 million de francs. »

Monsieur Descaves, voulez-vous défendre en même temps les amendements n° 19, 20, 21 et 22 ?

M. Pierre Descaves. Oui, monsieur le président, de manière à économiser le plus possible le temps de l'Assemblée.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. le président. Sur le titre III de l'état B, je suis en effet saisi de quatre autres amendements, n° 19 à 22.

L'amendement n° 19, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot et Martinez, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 600 000 francs. »

L'amendement n° 20, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot, Martinez et les membres du groupe Front national (R.N.), est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 9 millions de francs. »

L'amendement n° 21, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot, Martinez et les membres du groupe Front national (R.N.), est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 million de francs. »

L'amendement n° 22, présenté par MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot, Martinez, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 7 500 000 francs. »

Vous avez la parole, monsieur Descaves.

M. Pierre Descaves. En période de crise, tous les efforts doivent être consacrés à la lutte contre le chômage. Pour cela, il faut des crédits : je vous propose donc un certain nombre d'économies.

L'amendement n° 18 est relatif aux frais d'études générales. Il est une étude, monsieur le secrétaire d'Etat, à laquelle vous n'avez pas fait procéder : celle qui consiste à savoir pourquoi les restaurants payent la T.V.A. au taux de 18,60 p. 100 et ne la récupèrent qu'au taux de 5,5 p. 100, soit un écart de 13,1 p. 100. M. Freulet vous avait posé la question mais vous ne lui avez pas répondu. Je pense que nous pourrions décider un abattement de 20 p. 100 car les études générales augmentent de plus de 40 p. 100.

L'amendement n° 19 est relatif aux enquêtes statistiques. Vous maintenez intégralement le volume de ces dépenses alors que nous sommes en période de crise ; il me semble que nous pourrions, là aussi, faire une économie en procédant à un abattement de 20 p. 100.

L'amendement n° 20 concerne les crédits de promotion touristique, qui s'élèvent à 46 391 781 francs. Cette promotion a été extrêmement défailante, elle n'a pas réussi. Peut-être pourrions-nous également économiser quelques crédits afin de mieux les utiliser dans d'autres domaines.

L'amendement n° 21 concerne les frais de déplacement. Maintenir l'intégralité des crédits prévus, soit 5 123 918 francs, après l'échec que nous avons connu, ne me semble pas s'imposer. Là encore, il y a un gisement de crédits que l'on pourrait mieux utiliser.

Quant à l'amendement n° 22, il est relatif aux dépenses d'achat de matériel et de fonctionnement courant. Les crédits s'élèvent à 38 336 312 francs. Monsieur le secrétaire d'Etat, sincèrement, pensez-vous que l'on doive faire autant de dépenses d'achat de matériel ou de fonctionnement ? Une petite réduction de 20 p. 100 ne serait pas inutile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas accepté ces amendements...

M. Pierre Meuger. C'est très triste !

M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial. ... ce qui ne veut pas dire qu'elle a repoussé les intentions de leurs auteurs.

L'augmentation des crédits d'études est importante ; elle mériterait que l'an prochain, spontanément, monsieur le secrétaire d'Etat, vous indiquiez à quoi sont consacrées ces études. Par exemple, le chapitre 34-04, relatif aux enquêtes statistiques, mérite quelques développements.

En ce qui concerne les dépenses de promotion touristique, visées au chapitre 34-14, je ne reprendrai pas le débat. La Maison de la France a été mise en place cette année ; si vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, la charge de présenter le budget du tourisme l'an prochain, il serait bienvenu que vous nous donniez des explications plus précises.

Quant aux frais de déplacement visés au chapitre 34-90, c'est sur eux que s'exercent le plus facilement la verve et la hache des parlementaires qui cherchent à réaliser des économies. La commission des finances a estimé que, puisque ces crédits n'étaient pas en augmentation, l'amendement devait être rejeté. Je précise au demeurant que le rapporteur spécial et le rapporteur pour avis ne sont, ni de près ni de loin, parties prenantes à ce chapitre. (*Sourires.*)

M. Emmanuel Aubart. C'est un regret ?

M. Pascal Arrighi, rapporteur spécial. En ce qui concerne le chapitre 34-98 relatif aux dépenses en matériel, M. Descaves souhaite une diminution très importante de 7,5 millions de francs. La commission des finances a estimé que nos administrations devaient se mettre au goût du jour et se moderniser : elle a donc repoussé l'amendement n° 22.

Quant à l'amendement n° 23, relatif au titre IV, il concerne les actions d'intérêt touristique et en faveur du tourisme associatif. Il y a là un problème de fond. Notre collègue Alphan-déry a l'an dernier, à propos d'autres budgets, souhaité que des explications soient données sur les associations qui reçoivent les subventions.

M. Descaves veut réduire ces subventions, Mme Sicard veut les accroître, et M. Jean-Paul Durieux estime que ces associations peuvent être aidées par des aménagements fiscaux. L'intérêt de l'amendement de M. Descaves est de poser le problème. La commission des finances désire obtenir des explications sur les bénéficiaires de ces subventions et souhaite une étude d'ensemble dans tous les départements ministériels mais, en l'état de sa réflexion, elle a repoussé l'amendement de M. Descaves.

M. Jean-Pierre Destrade. M. Arrighi enterre très bien les amendements du groupe Front national !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. La commission de la production n'aurait certainement pas accepté ces amendements s'ils lui avaient été soumis.

Nous avons estimé que ce qui manque à notre tourisme, c'est la volonté politique de promouvoir le tourisme français.

M. Jean-Pierre Destrade. Très bien !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. Cette volonté politique, qui manque depuis des décennies, est encore insuffisante. Pourquoi ?

M. Jean-Pierre Destrade. Parce qu'elle manque de crédits !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. D'abord parce que les élus de la nation...

M. Pierre Descaves. Je n'ai pas développé mes amendements, à la demande de M. le président et le rapporteur pour avis en prend à son aise. C'est injuste !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. ... ne sont pas suffisamment éclairés sur ce qu'apporte le tourisme...

M. Jean-Marie Bockel et M. Jean-Pierre Destrade. Très juste !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. ... en chiffre d'affaires, en T.V.A., en emplois et en investissements.

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, je soutiendrais que vous soyez bref car M. Descaves, à ma demande, a écourté son intervention afin que je puisse lever la séance à une heure normale.

M. Pierre Descaves. Tout à fait !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. Le but de ces études statistiques est de permettre au secrétariat d'Etat au tourisme de disposer d'éléments susceptibles d'assurer l'information des Français, et d'abord l'information des députés.

M. Jean-Marie Bockel. Très bien !

M. Léonce Deprez, rapporteur pour avis. Nous devons informer. Nous avons besoin d'observatoires économiques étudiant les activités touristiques au niveau national et au niveau régional. Il faut donc rejeter ces amendements afin de permettre une meilleure information des Français et des élus.

M. Jean-Marie Bockel et M. Jean-Pierre Destrade. Bravo !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. J'ai cru comprendre, tout au long de cette discussion, que l'on me reprochait de ne pas avoir assez de crédits plutôt que d'en avoir trop.

M. Jean-Pierre Destrade. C'est la faute à Balladur !

M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat. Par conséquent, j'approuve la sagesse des deux commissions et je pense que ces amendements doivent être rejetés.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 18. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 19. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 20. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 21. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 22. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix le titre III. (*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Sur le titre IV de l'état B, MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baeckeroot, Martinez et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement n° 23, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 11 500 000 francs. »

La parole est à M. Descaves.

M. Pierre Descaves. Il est défendu.

M. le président. Les commissions et le Gouvernement ont déjà donné leur avis.

Je mets aux voix l'amendement n° 23. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du tourisme, chargé du tourisme.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures trente, deuxième séance publique :

Déclaration du Gouvernement sur la politique en matière de privatisation et débat sur cette déclaration.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique ;

Fixation de l'ordre du jour : suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Premier ministre : Jeunesse et sports :

Annexe n° 34. - M. Eric Raoult, rapporteur spécial ; avis n° 961, tome XI, de M. Georges Hage, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN